



Il était une fois Simmons...

Il y a dans la culture des femmes et des hommes de Simmons, l'idée profondément ancrée que le bon sommeil est le secret du bien-être.

Chaque jour, ils s'engagent à vous offrir le meilleur de la literie pour satisfaire toutes vos exigences et celles de millions de dormeurs.

C'est riche d'une expérience de plus de 80 ans que nous sélectionnons pour votre confort les meilleures matières et que nous produisons nos matelas et sommiers dans un souci constant de très haute qualité. Rester toujours à l'écoute de votre confort et savoir y répondre sans faille, c'est là notre ambition.



MATELAS



SOMMIERS
ET PIEDS



DÉCORATION



RELAXATION



AUTRES
COLLECTIONS



1870 Naissance du matelas à ressorts

L'américain Zalmon G. Simmons assemble une carcasse métallique composée de ressorts et la recouvre d'une nappe de coton : c'est la naissance du matelas à ressorts.

1929 La Compagnie Continentale Simmons

Le "fameux matelas Simmons" traverse l'Atlantique et s'installe en France. La Compagnie Continentale Simmons est créée.

2017 Le spécialiste du ressort ensaché

Inventeur et spécialiste du ressort ensaché depuis 1929, Simmons élargit sa gamme de matelas Beautyrest en créant Beautyrest White et Beautyrest Hybrid.

2012 La révolution Simmons

Simmons ouvre une nouvelle page dans l'histoire de la literie en intégrant le système NO FLIP® dans ses collections : une innovation qui permet au consommateur de ne plus avoir à retourner son matelas. L'année 2012 sera également marquée par la naissance de Fullsoft®, une nouvelle suspension brevetée Simmons.

2010 Beautyrest la référence du confort international

Inspirée du confort de l'hôtellerie internationale, Simmons présente sa collection exclusive BEAUTYREST : design, élégante et ultra-technologique.

2009 Déjà 80 ans d'aventure Simmons !

A cette occasion la marque ouvre une nouvelle usine à Saint-Amand-Les-Eaux (59).

2004 Simmons va encore plus loin dans le confort

Simmons crée Sensoft®, la nouvelle génération de ressorts ensachés.

1958 L'apparition des matelas de grandes dimensions

Draps et couvertures doivent suivre cette crise de croissance !

1999 Simmons France fête ses 70 ans, la technologie Simmons à son apogée

Simmons lance le modèle Fascination® intégrant les matériaux les plus nobles et portant la technologie Simmons à son apogée.

2001 L'innovation dans l'innovation

Dans sa collection de matelas à ressorts ensachés, Simmons crée Duetto®, la suspension au confort haute définition.

PLUS DE 80 ANS
D'EXCELLENCE

LE LABEL
SPÉCIALISTE
DU RESSORT
ENSACHÉ

SIMMONS : INVENTEUR ET SPÉCIALISTE
DU **RESSORT ENSACHÉ** DEPUIS 1929

LE RESSORT ENSACHÉ : UNE INVENTION SIMMONS

Inventeur et spécialiste du ressort ensaché depuis 1929, SIMMONS est une référence reconnue pour ses capacités d'innovations. Aujourd'hui, SIMMONS est en effet la seule marque de literie française capable de produire ses propres ressorts et de proposer une large gamme de suspensions pour apporter bien-être et confort !

L'ensemble de ses matelas est assemblé avec soin sur son site de production de Saint-Amand-Les-Eaux.

LE RESSORT ENSACHÉ : LE SECRET DU CONFORT SIMMONS

Cette technologie inédite, brevetée par Simmons, est le secret d'une literie au confort exceptionnel.

Chaque ressort est introduit individuellement dans un sachet en non-tissé, un matériau hypoallergénique, aéré, bactéricide et de haute résistance. Soudés par ultrasons, les ressorts ensachés sont liés entre eux sur les côtés et non en surface. Une parfaite indépendance de couchage, dans toutes les positions pour que chacun profite du plus doux des sommeils !

Améliorer la qualité du sommeil, apporter bien-être et confort, c'est ce qui anime SIMMONS depuis plus de 80 ans.



MATELAS

COLLECTION
DUETTO

COLLECTION
SENSOFT INTEGRAL





COLLECTION
DUETTO

LE SAVOIR-FAIRE DE SIMMONS
PORTÉ À SON PAROXYSME

COLLECTION
DUETTO





COLLECTION
DUETTO

La **collection DUETTO** de Simmons se caractérise par la noblesse de ses matières, par ses finitions d'exception et par l'utilisation des meilleures technologies. Les matelas de la collection, chics et élégants, sont des produits haut de gamme qui bénéficient de tout le savoir-faire de Simmons.

LES MATELAS DE LA COLLECTION :

- FASCINATION[®]
- CONSTELLATION
- HÉRITAGE

LES TECHNOLOGIES SIMMONS ASSOCIÉES À LA COLLECTION :



MATELAS HAUTEUR : 29 cm
Soutien Ferme et Accueil Moelleux
Soutien Mi-Ferme et Accueil Enveloppant

COLLECTION
DUETTO

COLLECTION DUETTO

FASCINATION®



COLLECTION DUETTO

SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES	BÉNÉFICES CONSOMMATEURS
CŒUR DU MATELAS	
1584 ressorts Duetto® Ferme ou Mi-Ferme indépendants (couchage en 140x190 cm)	➤ Suspension en ressorts ensachés Duetto® : deux nappes de mini ressorts ensachés pour un partage parfait de l'effort. Les ressorts de soutien soulagent les ressorts d'accueil.
Couchage 100% ressorts ensachés	➤ Garantie d'un confort identique sur toute la surface
Suspension rafferme sur les bords et cadres lamettes en acier laminé	➤ Indéformabilité, non affaissement et géométrie du matelas garantis
Capitonnage intérieur noué traditionnellement à la main (35 capitons pour un matelas de dimension 140x190 cm)	➤ Parfaite stabilisation du garnissage dans le temps
Quate Quallofil by Dacron® 300 gr/m ² sur chaque face	➤ Fibre de garnissage de haute technologie pour un confort respirant optimal : <ul style="list-style-type: none"> • Évacue rapidement l'humidité vers l'extérieur et crée ainsi un microclimat agréable • Sa haute résilience permet un parfait maintien du corps
GARNISSAGE FACE HIVER	
Elivéa® 4 cm, densité 43 kg/m ³	➤ Mousse haute résilience qui absorbe progressivement les points de pression tout en soutenant la colonne vertébrale
Pure laine vierge 1 kg/m ² , complexe Cachemire, lin et soie 100 gr/m ²	➤ Confort douillettement climatisé hiver avec les garnissages les plus nobles et les plus naturels
Mousse de confort souple 30 mm, densité 23 kg/m ³	➤ Mousse de polyester qui procure un supplément d'accueil moelleux
GARNISSAGE FACE ÉTÉ	
Pur coton (1 kg/m ²), Alpaga (100 gr/m ²) et Lin (200 gr/m ²)	➤ Épaisse matelassure assurant une sensation de bien-être pour l'été grâce aux garnissages les plus recherchés pour leur qualité de fraîcheur
Mousse de confort ferme 18 mm, densité 22 kg/m ³	➤ Mousse de polyester qui procure un supplément d'accueil ferme
FINITIONS	
5 poignées tissu piquées et brodées	➤ Manipulation particulièrement facilitée et finition personnalisée
4 aérateurs argentés	➤ Aération permanente et totale



Les matelas **FASCINATION®** Ferme ou Mi-Ferme sont recommandés avec un sommier ressort Sensoft® finition cuvette de hauteur 21 cm (704 ressorts pour un sommier en 140x190 cm) ou avec un sommier Lattes finition cuvette de 23 cm.

Ils sont habillés :
 Coutil **SA** : 85% viscose
 15% polyamide pour le plateau
 Coutil **JA7** : 100% viscose pour la bande



Sur-matelas Duetto® :
 un supplément d'accueil garni de mousse de confort (18 mm) entre 2 nappes de ouate Quallofil (600 gr/m²) et complexe cachemire, lin et soie (100 gr/m²)



Coutil **SA**

MATELAS HAUTEUR : 27 cm
Soutien Ferme
Accueil Moelleux

COLLECTION
DUETTO

COLLECTION DUETTO

CONSTELLATION



COLLECTION DUETTO

SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES	BÉNÉFICES CONSOMMATEURS
CŒUR DU MATELAS	
1150 ressorts Duetto® Ferme indépendants (couchage en 140x190 cm)	➤ Suspension en ressorts ensachés Duetto®: deux nappes de mini ressorts ensachés pour un partage parfait de l'effort. Les ressorts de soutien soulagent les ressorts d'accueil. Couchage 100% ressorts pour un confort identique d'un bord à l'autre du matelas.
Couchage 100% ressorts ensachés	➤ Garantie d'un confort identique sur toute la surface
Suspension raffermie sur les bords et cadres lamettes en acier laminé	➤ Indéformabilité, non affaissement et géométrie du matelas garantis
Capitonnage intérieur noué traditionnellement à la main (35 capitons pour un matelas de dimension 140x190 cm)	➤ Parfaite stabilisation du garnissage dans le temps
Quate Quallofil by Dacron® 300 gr/m ² sur chaque face	➤ Fibre de garnissage de haute technologie pour un confort respirant optimal : <ul style="list-style-type: none"> • Évacue rapidement l'humidité vers l'extérieur et crée ainsi un microclimat agréable • Sa haute résilience permet un parfait maintien du corps
GARNISSAGE FACE HIVER	
Pure laine vierge 1 kg/m ² , complexe Cachemire, lin et soie 100 gr/m ²	➤ Epaisse matelassure assurant un confort douillettement climatisé pour l'hiver avec les garnissages les plus nobles et les plus naturels
Mousse de confort souple 30 mm, densité 23 kg/m ³	➤ Mousse de polyester qui procure un supplément d'accueil moelleux
GARNISSAGE FACE ÉTÉ	
Pur coton (1 kg/m ²), Alpaga (100 gr/m ²) et Lin (200 gr/m ²)	➤ Confort douillettement climatisé hiver avec les garnissages les plus nobles et les plus naturels
FINITIONS	
5 poignées tissu piquées et brodées	➤ Manipulation particulièrement facilitée et finition personnalisée
4 aérateurs argentés	➤ Aération permanente et totale



Le matelas **CONSTELLATION** est recommandé avec un sommier ressort Sensoft® finition cuvette de hauteur 21 cm (704 ressorts pour un sommier en 140x190 cm) ou avec un sommier Lattes finition cuvette de 23 cm.

Il est habillé :
 Coutil **JB1** : 90% viscose
 10% polyamide pour le plateau
 Coutil **JA7** : 100% viscose pour la bande



Sur-matelas Duetto® :
 un supplément d'accueil garni de mousse de confort (18 mm) entre 2 nappes de ouate Quallofil (600 gr/m²) et complexe cachemire, lin et soie (100 gr/m²)



Couil J1B

MATELAS HAUTEUR : 27 cm
Soutien Très Ferme
Accueil Ferme

COLLECTION
DUETTO

COLLECTION DUETTO

HÉRITAGE



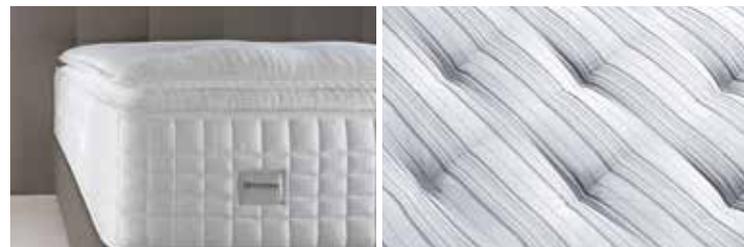
COLLECTION DUETTO

SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES	BÉNÉFICES CONSOMMATEURS
CŒUR DU MATELAS	
1150 ressorts Duetto® indépendants (couchage en 140x190 cm)	➤ Suspension en ressorts ensachés Duetto®: deux nappes de mini ressorts ensachés pour un partage parfait de l'effort. Les ressorts de soutien soulagent les ressorts d'accueil. Couchage 100% ressorts pour un confort identique d'un bord à l'autre du matelas.
Couchage 100% ressorts ensachés	➤ Garantie d'un confort identique sur toute la surface
Suspension rafferme sur les bords et cadres lamettes en acier laminé	➤ Indéformabilité, non affaissement et géométrie du matelas garantis
Ouate Thermoplus (400 gr/m ²) sur chaque face	➤ Elle transporte la vapeur hors de notre corps assurant un micro-climat contrôlé. Elle permet de garder le corps à une chaleur constante tout en le maintenant au sec pour un sommeil confortable tout au long de la nuit
GARNISSAGE FACE HIVER	
Mousse de confort ferme 18 mm, densité 22 kg/m ³	➤ Mousse de polyester qui procure un supplément d'accueil ferme
Pure laine vierge (1000 gr/m ²)	➤ Epaisse matelassure assurant un confort douillettement climatisé pour l'hiver
GARNISSAGE FACE ETE	
Coton (1000 gr/m ²)	➤ Accueil douillettement climatisé
Mousse de confort ferme 18 mm, densité 22 kg/m ³	➤ Mousse de polyester qui procure un supplément d'accueil ferme
FINITIONS	
5 poignées tissu piquées et brodées	➤ Manipulation particulièrement facilitée et finition personnalisée



Le matelas **HÉRITAGE** est recommandé avec un sommier ressort Sensoft® finition cuvette de hauteur 21 cm (704 ressorts pour un sommier en 140x190 cm) ou avec un sommier Lattes finition cuvette de 23 cm.

Il est recouvert :
 Coutil **JE1** : 100% viscose
 Coutil **JE2** : 86% polyester
 14% polypropylène



Sur-matelas Duetto® :
 un supplément d'accueil garni de mousse de confort (18 mm) entre 2 nappes de ouate Quallofil (600 gr/m²) et complexe cachemire, lin et soie (100 gr/m²)

Coutil JE1

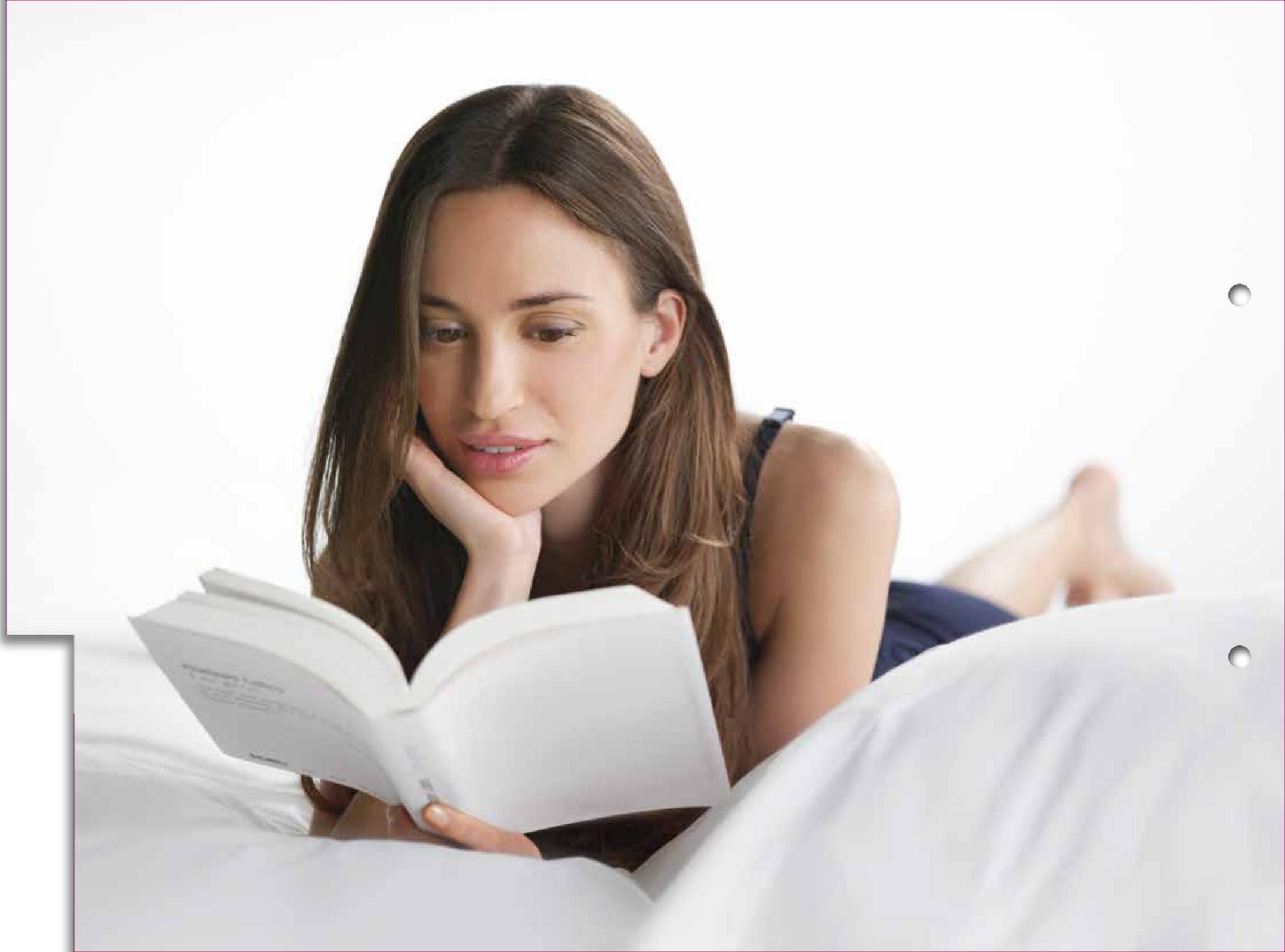




COLLECTION
SENSOFT INTEGRAL

ÉLÉGANCE ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

COLLECTION
SENSOFT INTEGRAL





COLLECTION
SENSOFT INTEGRAL

La **collection SENSOFT INTEGRAL** de Simmons allie confort et respect de l'environnement pour vous délivrer la quintessence du bien-être.

Les matelas de la collection Sensoft Integral vous offriront une qualité de sommeil empreint d'une sensation de douceur et de bien-être grâce aux matières riches et naturelles qui les composent.

LES MATELAS DE LA COLLECTION :

- NATURALE
- BORÉALE
- AUSTRALE
- OPALE

LA TECHNOLOGIE SIMMONS ASSOCIÉE À LA COLLECTION :



MATELAS HAUTEUR : 28 cm
Soutien Mi-ferme
Accueil Enveloppant

COLLECTION
SENSOFT INTEGRAL

COLLECTION SENSOFT INTEGRAL

NATURELE



COLLECTION SENSOFT INTEGRAL

SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES	BÉNÉFICES CONSOMMATEURS
CŒUR DU MATELAS	
816 Ressorts Ensachés Sensoft Integral®	➤ Suspension Sensoft Intégral® avec des ressorts ensachés de forme tonneaux parfaitement adaptés aux matelas deux faces de couchage, accueil en douceur, soutien progressif et absorption des mouvements.
Couchage 100% ressorts ensachés	➤ Garantie d'un confort identique sur toute la surface
Cadres lamettes en acier laminé	➤ Indéformabilité, géométrie du matelas et non affaissement des bords garantis
GARNISSAGE FACE HIVER	
Elivea® vague (40 mm)	➤ Mousse haute résiliense qui absorbe progressivement les points de pression tout en soutenant la colonne vertébrale
Ouate Thermoplus (400 gr/m ²)	➤ Elle transporte la vapeur hors de notre corps assurant un micro-climat contrôlé. Elle permet de garder le corps à une chaleur constante tout en le maintenant au sec pour un sommeil confortable tout au long de la nuit
Alpaga (100 gr/m ²) et lin (200 gr/m ²)	➤ Accueil douillettement climatisé avec les garnissages les plus nobles et les plus naturels
Mousse de confort ferme 18 mm, densité 22 kg/m ³	➤ Mousse de polyester qui procure un supplément d'accueil ferme
Ouate Aquasens (150 gr/m ²)	➤ Fibre naturelle et respirante constituée d'algues et de celluloses riches en minéraux et oligo-éléments. Sensation de bien-être et de douceur
GARNISSAGE FACE ETE	
Mousse de confort ferme 18 mm, densité 22 kg/m ³	➤ Mousse de polyester qui procure un supplément d'accueil ferme
Lin (200 gr/m ²)	➤ Sensation de fraîcheur
Ouate (150 gr/m ²)	➤ Supplément d'accueil moelleux
FINITIONS	
4 poignées brodées	➤ Manipulation particulièrement facilitée et finition personnalisée
2 aérateurs	➤ Aération permanente



Le matelas **NATURALE** est recommandé avec un sommier lattes et ressort Sensoft® finition cuvette (260 ressorts pour un sommier en 140x190 cm) ou avec un sommier lattes finition cuvette de hauteur de 16 cm.

Il est recouvert :
Coutil **JB1** : 90% viscose 10% polyamide pour le plateau
Coutil **JA7** : 100% viscose pour la bande



Sur-matelas Sensoft Intégral® :
doté de deux faces de couchage pour un confort sur-mesure. Mousse de confort de 18 mm, ouate Aquasens 300 gr, écolaine 200 gr et complexe Lin/soie de 100 gr.



Coutil **JB1**

MATELAS HAUTEUR : 28 cm
Soutien Ferme
Accueil Enveloppant

COLLECTION
SENSOFT INTEGRAL

COLLECTION SENSOFT INTEGRAL

BORÉALE



COLLECTION SENSOFT INTEGRAL

SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES	BÉNÉFICES CONSOMMATEURS
CŒUR DU MATELAS	
713 ressorts Sensoft Integral® (couchage en 140x190 cm)	➤ Suspension Sensoft Intégral® avec des ressorts ensachés de forme tonneaux parfaitement adaptés aux matelas deux faces de couchage, accueil en douceur, soutien progressif et absorption des mouvements.
Couchage 100% ressorts ensachés	➤ Garantie d'un confort identique sur toute la surface
Cadres lamettes en acier laminé	➤ Indéformabilité, géométrie du matelas et non affaissement des bords garantis
GARNISSAGE FACE HIVER	
Elivéa® 2 cm, densité 43 kg/m ³	➤ Absorbe progressivement les points de pression tout en soutenant la colonne vertébrale
Ouate Aquasens (300 gr/m ²)	➤ Fibre naturelle et respirante constituée d'algues et de celluloses riches en minéraux et oligo-éléments. Sensation de bien-être et de douceur
Ecolaine (200 gr/m ²)	➤ Accueil douillettement climatisé avec une laine de qualité supérieure qui bénéficie d'un traitement anallergique
Mousse de confort souple 30 mm, densité 23 kg/m ³	➤ Mousse de polyester qui procure un supplément d'accueil moelleux
GARNISSAGE FACE ETE	
Mousse de confort ferme 18 mm, densité 22 kg/m ³	➤ Supplément d'accueil ferme
Lin (200 gr/m ²)	➤ Sensation de fraîcheur
Ouate (150 gr/m ²)	➤ Supplément d'accueil moelleux
FINITIONS	
4 poignées brodées	➤ Manipulation particulièrement facilitée et finition personnalisée
2 aérateurs	➤ Aération permanente



Coutil Biosens : fabriquée à base de pulpe de bois, cette fibre est 100% recyclable. Elle assure une absorption optimale de l'humidité pour un confort exceptionnel. La fibre, sans ajout de produits chimiques, empêche naturellement la croissance des bactéries.

Le matelas **BORÉALE** est recommandé avec un sommier lattes et ressort Sensoft® finition cuvette (260 ressorts pour un sommier en 140x190 cm) ou avec un sommier lattes finition cuvette de hauteur de 16 cm.

Il est recouvert :
Coutil **T4Q** : 42% Biosens 58% polyester pour le plateau
Coutil **9E** : 100% viscosse pour la bande



Sur-matelas Sensoft Intégral® : doté de deux faces de couchage pour un confort sur-mesure. Mousse de confort de 18 mm, ouate Aquasens 300 gr, ecolaine 200 gr et complexe Lin/soie de 100 gr.



Coutil **T4Q**

MATELAS HAUTEUR : 27 cm
Soutien Extra-ferme
Accueil Tonique «Spécial dos sensible»

COLLECTION
SENSOFT INTEGRAL

COLLECTION SENSOFT INTEGRAL

AUSTRALE



COLLECTION SENSOFT INTEGRAL

SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES	BÉNÉFICES CONSOMMATEURS
CŒUR DU MATELAS	
682 ressorts Sensoft Intégral® (couchage en 140x190 cm)	➤ Suspension Sensoft Intégral® avec des ressorts ensachés de forme tonneaux parfaitement adaptés aux matelas deux faces de couchage, accueil en douceur, soutien progressif et absorption des mouvements.
Couchage 100% ressorts ensachés	➤ Garantie d'un confort identique sur toute la surface
Cadres lamettes en acier laminé	➤ Indéformabilité, géométrie du matelas et non affaissement des bords garantis
GARNISSAGE FACE HIVER	
Mousse d'accueil (20 mm)	➤ Supplément d'accueil
Ouate Aquasens et Ouate (300 gr/m ²)	➤ Fibre naturelle et respirante constituée d'algues et de celluloses riches en minéraux et oligo-éléments. Sensation de bien-être et de douceur
Mousse de confort ferme 18 mm, densité 22 kg/m ³	➤ Mousse de polyester qui procure un supplément d'accueil ferme
Ecolaine (200 gr/m ²)	➤ Accueil douillettement climatisé avec une laine de qualité supérieure qui bénéficie d'un traitement anallergique
GARNISSAGE FACE ÉTÉ	
Mousse de confort ferme 18 mm, densité 22 kg/m ³	➤ Mousse de polyester qui procure un supplément d'accueil ferme
Lin (200 gr/m ²)	➤ Sensation de fraîcheur
Ouate (150 gr/m ²)	➤ Supplément d'accueil moelleux
FINITIONS	
4 poignées brodées	➤ Manipulation particulièrement facilitée et finition personnalisée
2 aérateurs	➤ Aération permanente



Coutil Biosens : fabriquée à base de pulpe de bois, cette fibre est 100% recyclable. Elle assure une absorption optimale de l'humidité pour un confort exceptionnel. La fibre, sans ajout de produits chimiques, empêche naturellement la croissance des bactéries.

Le matelas **AUSTRALE** est recommandé avec un sommier lattes et ressort Sensoft® finition cuvette (260 ressorts pour un sommier en 140x190 cm) ou avec un sommier lattes finition cuvette de hauteur de 16 cm.

Il est recouvert :

- Coutil **T4Q** : 42% Biosens 58% polyester pour le plateau
- Coutil **9E** : 100% viscose pour la bande



Sur-matelas Sensoft Intégral® : doté de deux faces de couchage pour un confort sur-mesure. Mousse de confort de 18 mm, ouate Aquasens 300 gr, ecolaine 200 gr et complexe Lin/soie de 100 gr.



Coutil T4Q

MATELAS HAUTEUR : 25 cm
Soutien Ferme
Accueil Mi-Ferme

COLLECTION
SENSOFT INTEGRAL

COLLECTION SENSOFT INTEGRAL

OPALE



COLLECTION SENSOFT INTEGRAL

SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES	BÉNÉFICES CONSOMMATEURS
CŒUR DU MATELAS	
651 ressorts Sensoft Intégral® (couchage en 140x190 cm)	➤ Plus resserré en haut, plus large et stable en bas, le ressort Sensoft Intégral® offre une résistance pour un confort optimal : 1-Un premier contact plus souple 2-Un ajustement anatomique progressif 3-Un soutien plus confortable
Couchage 100% ressorts ensachés	➤ Garantie d'un confort identique sur toute la surface
Cadres lamettes en acier laminé	➤ Indéformabilité, géométrie du matelas et non affaissement des bords garantis
GARNISSAGE FACE HIVER	
Ouate Aquasens et Ouate (300 gr/m ²)	➤ Fibre naturelle et respirante constituée d'algues et de celluloses riches en minéraux et oligo-éléments. Sensation de bien-être et de douceur
Ecolaine (200 gr/m ²)	➤ Accueil douillettement climatisé avec une laine de qualité supérieure qui bénéficie d'un traitement anallergique
Mousse de confort ferme 18 mm, densité 22 kg/m ³	➤ Mousse de polyester qui procure un supplément d'accueil ferme
GARNISSAGE FACE ÉTÉ	
Mousse de confort ferme 18 mm, densité 22 kg/m ³	➤ Mousse de polyester qui procure un supplément d'accueil ferme
Lin (200 gr/m ²)	➤ Sensation de fraîcheur
Ouate (150 gr/m ²)	➤ Supplément d'accueil moelleux
FINITIONS	
4 poignées brodées	➤ benef conso : Manipulation particulièrement facilitée et finition personnalisée
2 aérateurs	➤ Aération permanente



Coutil Biosens : fabriquée à base de pulpe de bois, cette fibre est 100% recyclable. Elle assure une absorption optimale de l'humidité pour un confort exceptionnel. La fibre, sans ajout de produits chimiques, empêche naturellement la croissance des bactéries.

Le matelas **OPALE** est recommandé avec un sommier lattes et ressort Sensoft® finition cuvette (260 ressorts pour un sommier en 140x190 cm) ou avec un sommier lattes finition cuvette de hauteur de 16 cm.

Il est recouvert :
Coutil **T4Q** : 42% Biosens 58% polyester pour le plateau
Coutil **9E** : 100% viscose pour la bande



Sur-matelas Sensoft Intégral® : doté de deux faces de couchage pour un confort sur-mesure. Mousse de confort de 18 mm, ouate Aquasens 300 gr, ecolaine 200 gr et complexe Lin/soie de 100 gr.



Coutil T4Q



SOMMIERS ET PIEDS

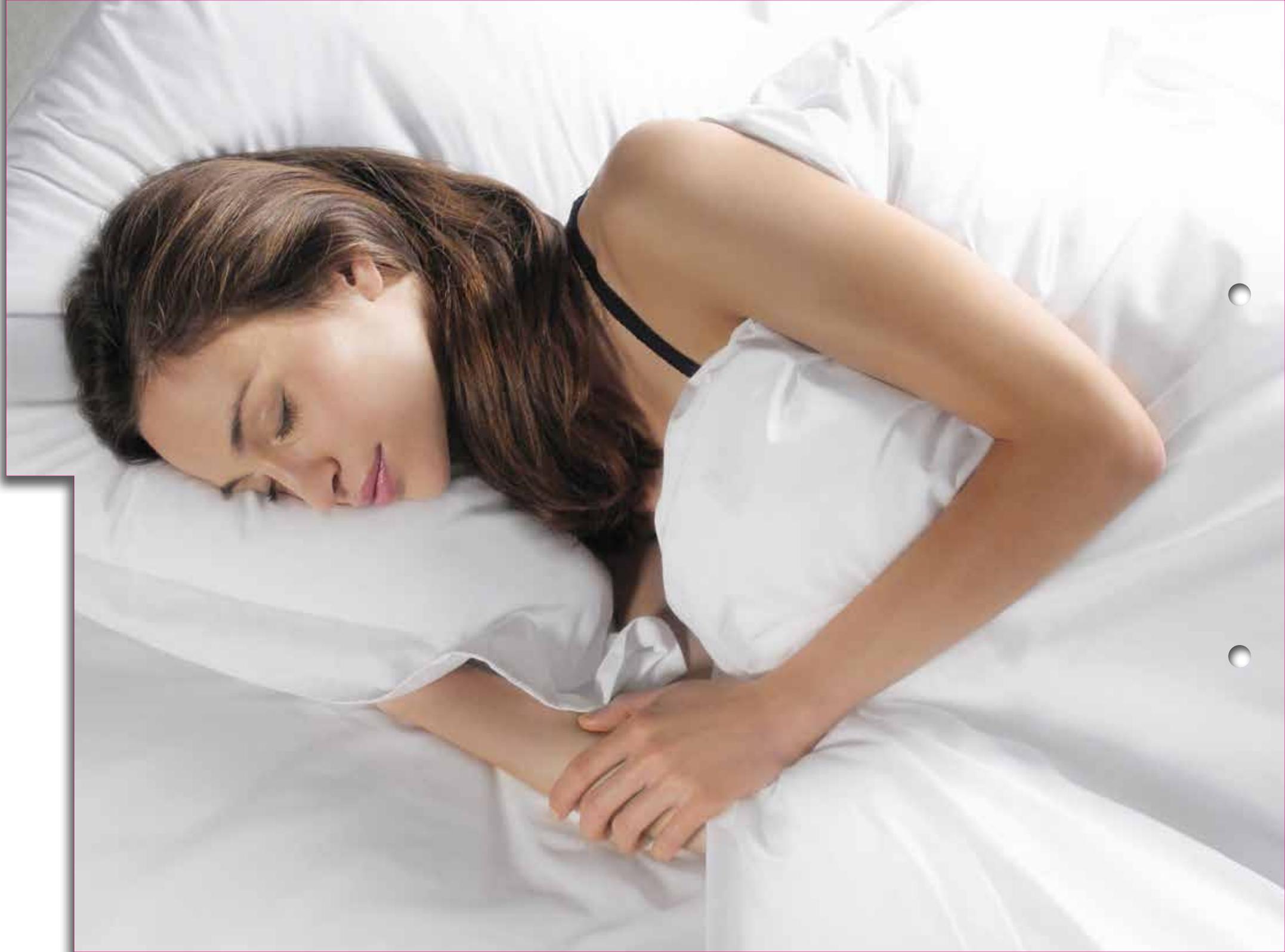
LES SOMMIERS

LES PIEDS





LES
SOMMIERS



LES SOMMIERS

Une bonne literie c'est aussi un bon sommier !

Bien choisir son sommier est très important car il absorbe un tiers des efforts subis par le matelas. Il contribue ainsi à l'optimisation du confort et à l'augmentation de la durée de vie du matelas.

Par ailleurs, le choix des matériaux qui le composent favorise la ventilation matelas/sommier et donc l'hygiène de la literie.

A travers sa collection de sommiers, SIMMONS propose différents choix de confort :

- **Les sommiers à ressorts** : constitués de nombreux ressorts assurant le maintien du matelas, ces sommiers sont recommandés avec un matelas à ressorts car ils permettent d'en conserver le moelleux et la souplesse d'accueil.
- **Les sommiers à lattes** : grâce à leurs lattes espacées, les sommiers à lattes sont parfaits pour optimiser la circulation de l'air. Ils s'associent avec tous types de matelas en leur apportant plus de fermeté.

Les sommiers de la collection SIMMONS sont issus d'une fabrication française.

- **Cuvette**, hauteur : 21 cm
- **Couture**, hauteur : 20 cm

LES SOMMIERS

LES SOMMIERS

SOMMIER SENSOFT



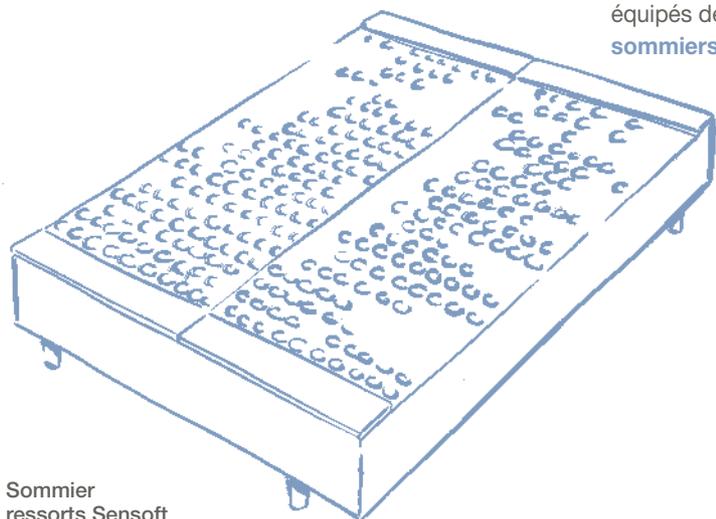
Finition Couture
Photo non contractuelle

LES SOMMIERS

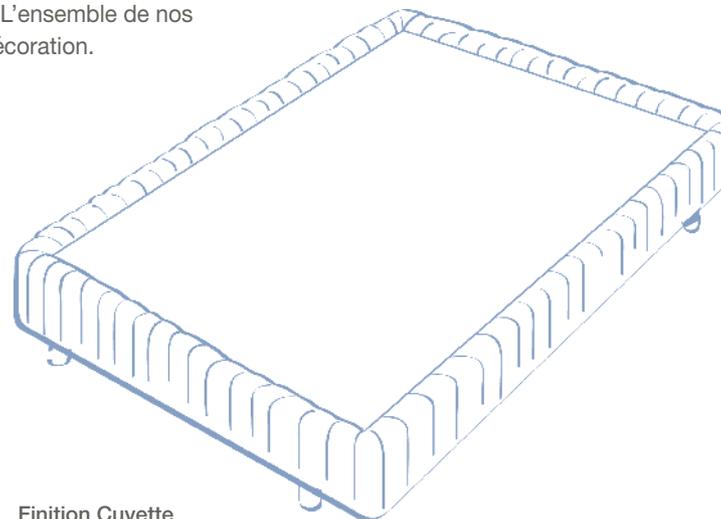
SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES

- 12 lattes de bois supportant 21 rangées de ressorts ensachés indépendants sur toute la largeur et toute la longueur du sommier.
Le confort bi-axial est prolongé jusqu'au sommier là où le corps en a le plus besoin (couchage en 140*190 cm).
- Plateau en couil Tript'Air®, réseau interne de micro-coussins d'air pour une aération permanente et totale
- Caisse en bois massif de premier choix à montage fait main
- Plates-bandes matelassées piquées et harmonisées avec le matelas
- Deux coins arrondis
- Toile de fond anti-poussière
- Masses d'angles pré-percées

Ce sommier est vivement recommandé pour les matelas équipés de la technologie DUETTO®. L'ensemble de nos **sommiers** est disponible en tissus décoration.



Sommier
ressorts Sensoft



Finition Cuvette

- **Cuvette**, hauteur : 16 cm
- **Couture**, hauteur : 15 cm

LES SOMMIERS

LES SOMMIERS

SOMMIER LATTES ET RESSORTS SENSOFT



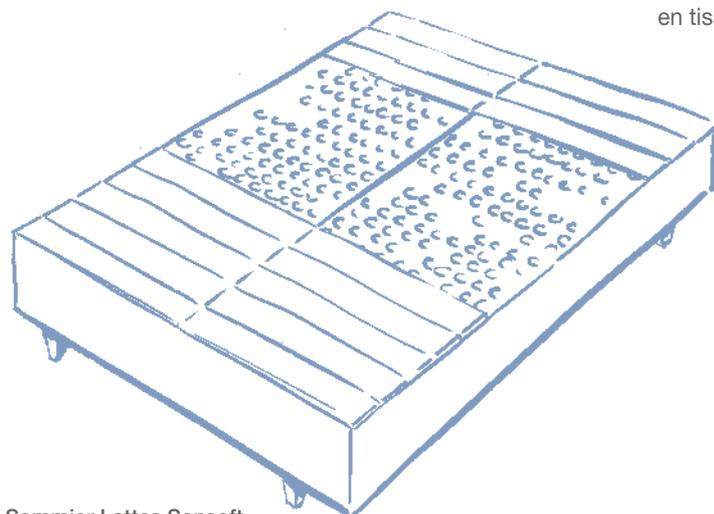
Finition Couture

LES SOMMIERS

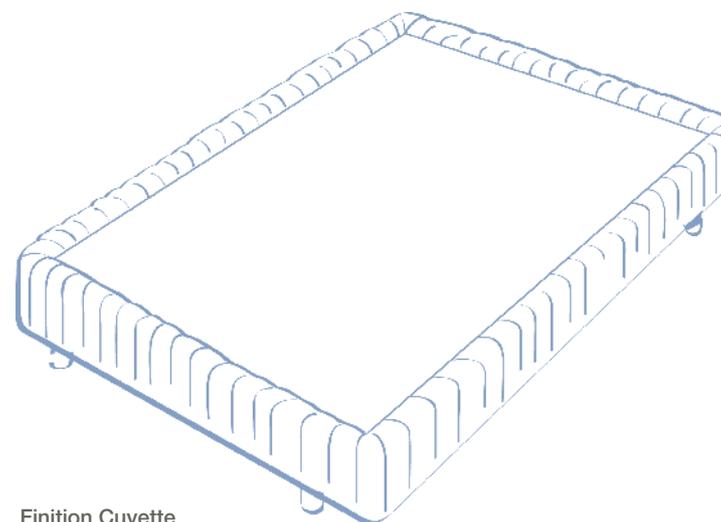
SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES

- Lattes de bois supportant 260 ressorts ensachés indépendants sur toute la largeur. Le confort bi-axial est prolongé jusqu'au sommier là où le corps en a le plus besoin (couchage en 140x190 cm).
- 3 Lattes à la tête et 6 lattes aux jambes pour un confort ferme
- Plateau en coutil Tript'Air®, réseau interne de micro-coussins d'air pour une aération permanente et totale du couchage
- Caisse en bois massif de premier choix
- Plates-bandes matelassées piquées et harmonisées avec le matelas
- Toile de fond anti-poussière
- Masses d'angles pré-percées

L'ensemble de nos **sommiers** est disponible en tissus décoration.



Sommier Lattes Sensoft



Finition Cuvette

- **Cuvette**, hauteur : 23 cm ou 16 cm
- **Couture**, hauteur : 22 cm ou 15 cm

LES SOMMIERS

LES SOMMIERS

SOMMIER LATTES



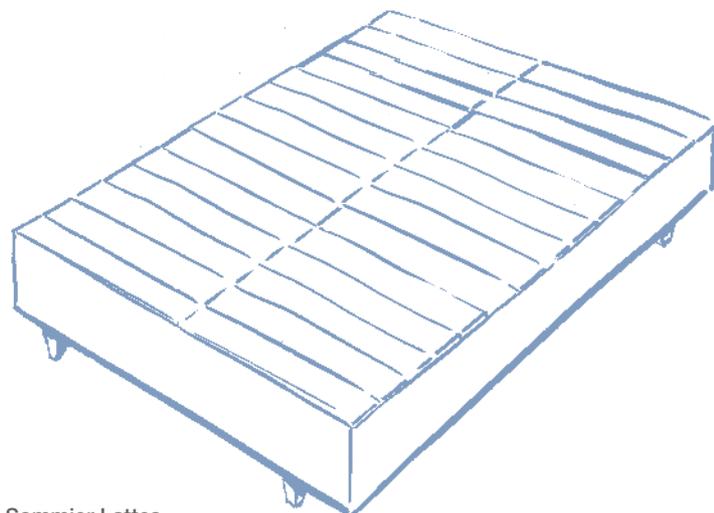
Finition Couture

LES SOMMIERS

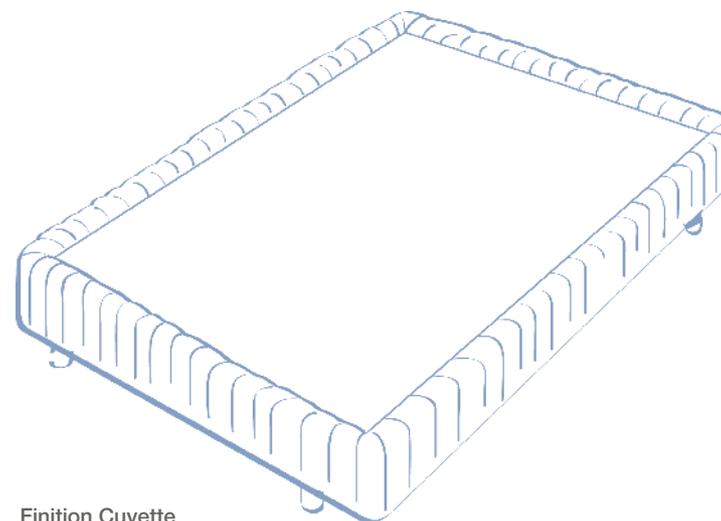
SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES

- Caisse en bois massif de premier choix. Matériau noble, naturel et solide
- Montage par 13 ou 14 lattes multiplis 98 mm pour un confort ferme
1 ou 2 traverses longitudinales
- Plateau en coutil Tript'Air®, réseau interne de micro-coussin d'air pour une aération permanente et totale du couchage
- Plates-bandes matelassées piquées et harmonisées avec le matelas
Esthétique et finitions valorisantes
- Toile de fond anti-poussière
- Masse d'angles pré-percées pour une facilité de mise en place

L'ensemble de nos **sommiers** est disponible en tissus décoration.



Sommier Lattes



Finition Cuvette

- **Bords rigides**, hauteur : 15 cm ou 8 cm

LES SOMMIERS

LES SOMMIERS

SOMMIER UNIVERSEL

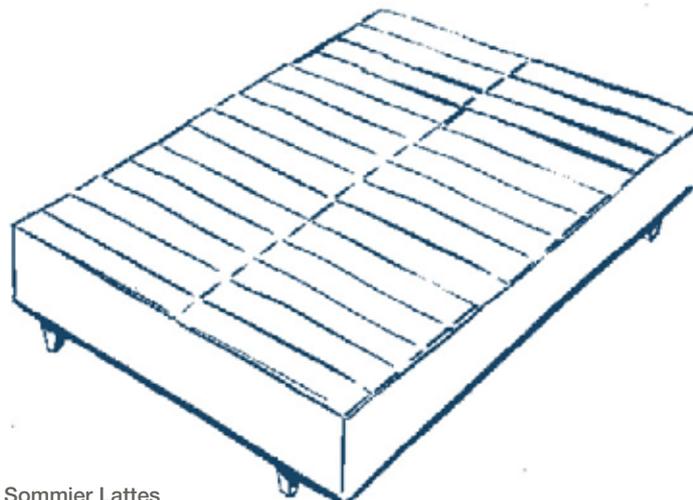


Finition bords rigides

LES SOMMIERS

SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES

- Caisse en bois massif de premier choix. Matériau noble, naturel et solide
- Montage par 13 ou 14 lattes sapin 96 mm pour un confort ferme
2 traverses longitudinales
- Garnissage en mousse de polyether pour une parfaite isolation et une amélioration du contact avec le matelas
- Plates-bandes matelassées piquées et harmonisées avec le matelas
Esthétique et finitions valorisantes
- Toile de fond anti-poussière
- Masses d'angles percées pour une facilité de mise en place



Sommier Lattes





LES
PIEDS



**LES
PIEDS**

Des pieds qui ont du style !

Avec sa gamme de pieds de lits en métal ou en bois, SIMMONS va jusqu'au bout de la personnalisation de la chambre.

Les pieds sont disponibles en deux hauteurs (8 cm et 15 cm) et en deux finitions (wengé ou naturel), pour répondre à toutes les envies.

LES PIEDS



Olive bois
Disponible en naturel, wengé
ou merisier
H : 8 cm



Corner bois
Disponible en naturel ou wengé
H : 8 cm



Corner bois
Disponible en naturel ou wengé
H : 15 cm



Conique métal chromé
H : 8 cm



Conique métal chromé
H : 15 cm



Cône bois, patin métal chromé
Disponible en naturel ou wengé
H : 15 cm



**Cylindrique bois,
2 bagues aluminium**
Disponible en naturel ou wengé
H : 15 cm



Carré bois
Disponible en naturel ou wengé
H : 8 - 15 - 20 cm

Les pieds proposés par Simmons se fixent aisément dans les 4 masses d'angle pré-perçées prévues sur les sommiers.

LES PIEDS



Carré bois, 1 bague aluminium
Disponible en naturel ou wengé
H : 15 cm



Pyramide bois
Disponible en naturel ou wengé
H : 8 cm



Pyramide bois
Disponible en naturel ou wengé
H : 15 cm



DÉCORATION

LES MATELAS

TÊTES DE LIT
ET SOMMIERS

SOMMIER TIROIRS

SOMMIER COFFRE

LIT KANGOUROU





Avec sa **collection STYL**, Simmons propose un univers dédié à la décoration avec un ensemble de matelas, têtes de lit, de sommiers astucieux et de tissus tendances.

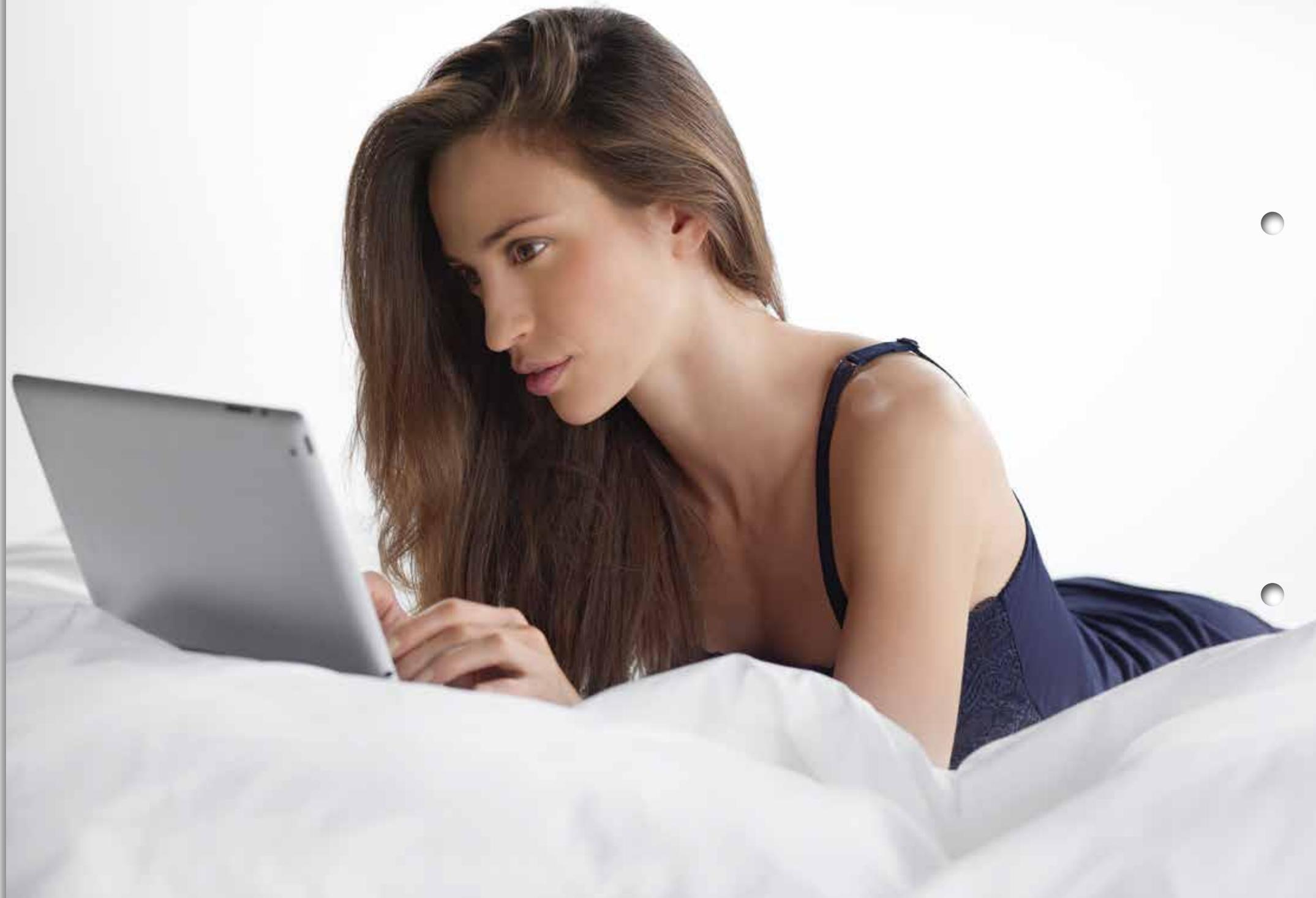
Grâce à la **collection STYL**, le plaisir des nuits Simmons se prolonge le jour pour le plaisir des yeux.





**LES
MATELAS**

A CHACUN SON STYLE DE VIE





Les matelas de la **collection Styl** sont recommandés pour les lits contemporains, les lits tiroirs et les lits kangourou SIMMONS.

LES MATELAS DE LA COLLECTION :

- CAPITONNÉ SURBAISSÉ
- MATELAS FINITION PIQUEE

LA TECHNOLOGIE SIMMONS ASSOCIÉE À LA COLLECTION :



MATELAS HAUTEUR : 18 cm

Confort Très Ferme

Accueil Dynamique

COLLECTION
STYL 

MATELAS CAPITONNÉ SURBAISSÉ ET PIQUE SURBAISSÉ



MATELAS FINITION CAPITONNÉE

Photo non contractuelle



MATELAS FINITION PIQUÉE

Photo non contractuelle

COLLECTION STYL
SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES

486 ressorts Sensoft® miniaturisés
(couchage en 140x190 cm)



Indépendance de couchage et compression progressive :

- 1 - Un premier contact plus souple
- 2 - Un ajustement anatomique progressif
- 3 - Un soutien plus confortable

Cadre lamette renforcé en acier laminé



Indéformabilité et géométrie du matelas garanties

4 aérateurs façon laiton



Aération permanente et totale

CAPITONNÉ SURBAISSÉ

300 gr/m² de ouate sur chaque face



Isolation thermique avec un matériau hypoallergénique

Capitonage intérieur noué traditionnellement à la main
(24 capitons pour un matelas en 140x190 cm)



Parfaite stabilisation du garnissage dans le temps

No Flip® Déco



Système qui évite de retourner le matelas à chaque saison. Tissus décoration au choix

PIQUÉ SURBAISSÉ

150 gr/m² de ouate sur chaque face



Isolation thermique avec un matériau hypoallergénique

2 faces de couchage



Le même confort quelque soit la face de couchage

Les matelas **de la collection Styl** sont recommandés pour les lits contemporains, les lits tiroirs et les lits kangourou.

Ils sont habillés, au choix, des coutils suivants :

JSM : 100% coton

AC : 100% coton



Coutil JSM



Coutil AC





**TÊTES DE LIT
ET
SOMMIERS**

**TÊTES DE LIT
ET SOMMIERS**

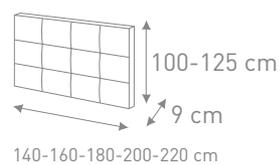
Afin de concevoir des intérieurs douillettes et harmonieux, la **collection STYL** propose une palette de 20 couleurs et matières haut de gamme. La gamme de tissus de la **collection STYL** est également disponible au mètre pour réaliser rideaux, jeté de lit, fauteuil, abat-jour ...



Design et moderne, la tête de lit **MILAZZO** donne au lit un esprit chic et contemporain.

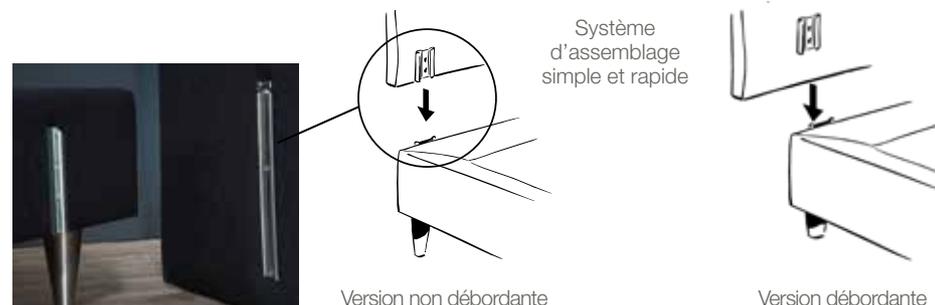
SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES

- **Hauteurs** : 100 ou 125 cm
- Épaisseur** : 9 cm
- Largeurs** : 140 - 160 - 180 - 200 - 220 cm



Les têtes de lit de la **collection STYL** sont livrées avec leurs fixations à glissières comprenant une partie fixée sur la tête de lit et une partie jumelle qui se visse sur le sommier.

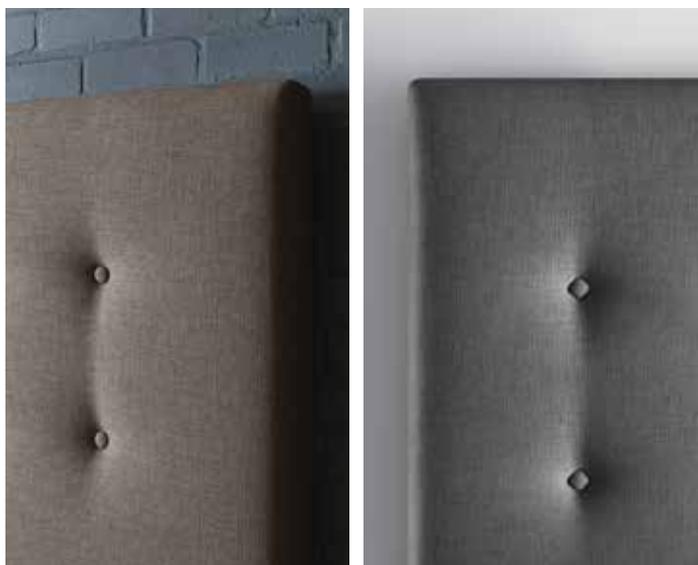
Toutes nos têtes de lit sont disponibles en version débordante ou non débordante. Le préciser lors de la commande.



ROMEO ou APPOLO

COLLECTION STYL

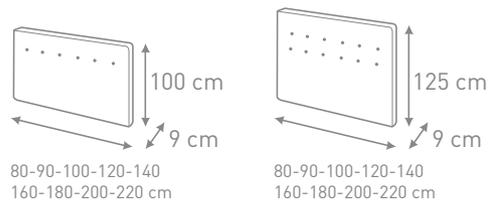
TÊTES DE LIT



Majestueuses, les têtes de lit **ROMÉO** (avec boutons ronds) ou **APPOLO** (avec boutons carrés) habillent votre literie avec élégance et raffinement.

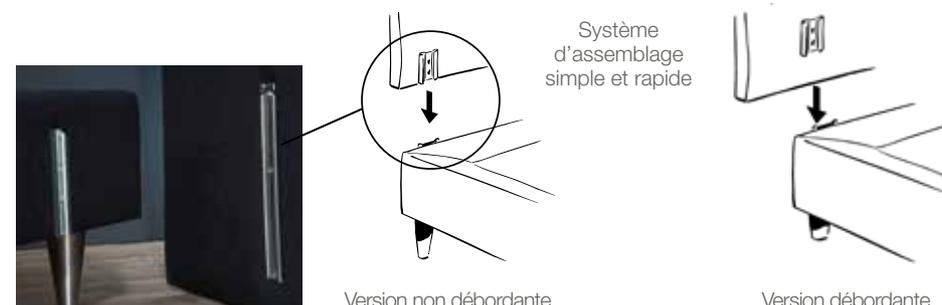
SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES

- **Hauteurs :** 100 ou 125 cm
- Épaisseur :** 9 cm
- Largeurs :** 80 - 90 - 100 - 120 - 140 - 160 - 180 - 200 - 220 cm



Les têtes de lit de la **collection STYL** sont livrées avec leurs fixations à glissières comprenant une partie fixée sur la tête de lit et une partie jumelle qui se visse sur le sommier.

Toutes nos têtes de lit sont disponibles en version débordante ou non débordante. Le préciser lors de la commande.





De ligne contemporaine, la tête de lit **SQUADRA** apporte la touche finale à la décoration de votre chambre.

SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES

- **Hauteurs :** 100 ou 125 cm
- Épaisseur :** 9 cm
- Largeurs :** 80 - 90 - 100 - 110 - 120 - 130 - 140 - 150 - 160 - 180 - 200 - 220 cm



80-90-100-110-120-130
140-150-160-180-200-220 cm

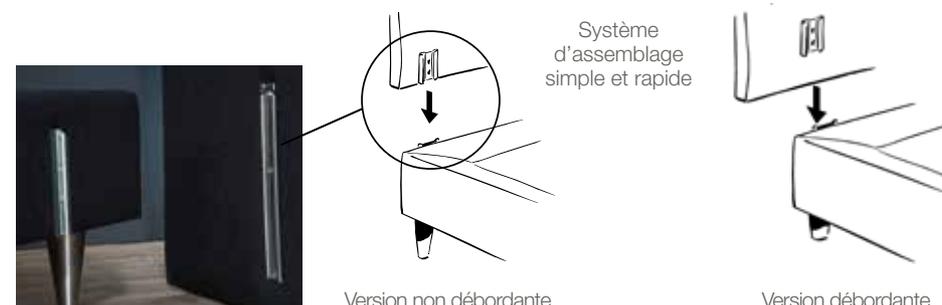
- Possibilité de choisir le passepoil dans un coloris différent de la tête de lit



Les têtes de lit de la **collection STYL** sont livrées avec leurs fixations à glissières comprenant une partie fixée sur la tête de lit et une partie jumelle qui se visse sur le sommier.

Toutes nos têtes de lit sont disponibles en version débordante ou non débordante.

Le préciser lors de la commande.





La tête de lit **NOCETI** opte pour une silhouette moderne et épurée.

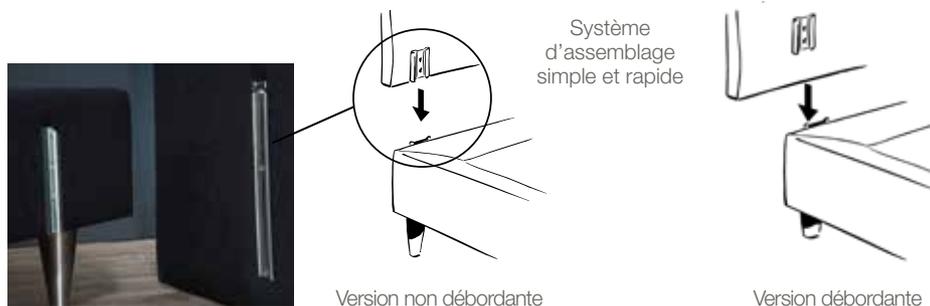
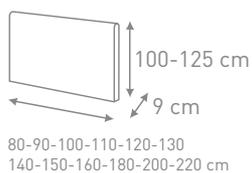


Les têtes de lit de la **collection STYL** sont livrées avec leurs fixations à glissières comprenant une partie fixée sur la tête de lit et une partie jumelle qui se visse sur le sommier.

Toutes nos têtes de lit sont disponibles en version débordante ou non débordante. Le préciser lors de la commande.

SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES

- **Hauteurs :** 100 ou 125 cm
- Épaisseur :** 9 cm
- Largeurs :** 80 - 90 - 100 - 110 - 120 - 130 - 140 - 150 - 160 - 180 - 200 - 220 cm







**SOMMIER
TIROIRS**

SOMMIER TIROIRS



COLLECTION STYL

SOMMIER TIROIRS

- Dimensions au choix (en cm) :
 - 80x190, 80x200, 90x190, 90x200, 120x190 pour 2 tiroirs
 - 2x70x190, 2x80x200, 2x90x200 pour 4 tiroirs

- Caisse renforcée en bois massif, intégrant les tiroirs sur glissières métalliques renforcées

- Finitions au choix pour les façades :
 - Teintées ébénisterie coloris merisier
 - Recouvertes de tissus décoration de la collection STYL

- Masses d'angles prépercées pour pieds hauteur 8 cm

- Hauteur sommier : 24 cm

- 15 lattes de 100 mm de large, épaisseur 10 mm

- Garnissage mousse polyether

- Pieds adaptables :
 - Jeu de 5 pieds (G621) olive, vernis, wengé, naturel, merisier (H : 8 cm)
 - Jeu de 5 pieds (G622) coniques chromés (H : 8 cm)

MATELAS ASSOCIÉS

Pour des présentations en canapé ou méridienne, les matelas suivants sont recommandés :

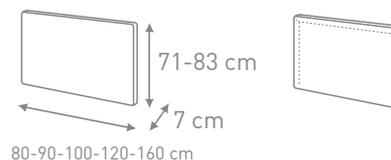
- Matelas Capitonné Surbaissé No Flip® Déco

- Matelas Piqué Surbaissé

Descriptif disponible dans la rubrique MATELAS de la collection STYL

ACCOTOIRS MÉRIDIENNE

- Largeurs au choix : 80 - 90 - 100 - 120 - 160 cm
- Hauteurs : 71 cm (recommandée) ou 83 cm
- Épaisseur : 7 cm



- 2 finitions au choix : (C) Couture ou (P) passepoil

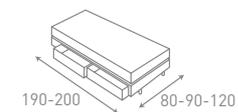
- Possibilité de choisir le passepoil dans un coloris différent de la tête de lit

Équipé de 2 ou 4 tiroirs, ce lit offre une solution astucieuse de rangement sans encombrement.

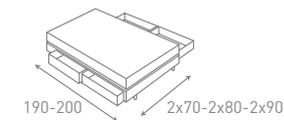
La capacité de stockage du sommier tiroirs varie suivant la dimension du lit choisie. Il permet de gagner de la place dans la chambre et dans les placards.



Sommier 2 tiroirs



Sommier 4 tiroirs







**SOMMIER
COFFRE**

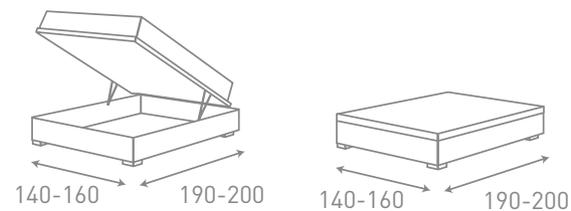
SOMMIER COFFRE



COLLECTION STYL

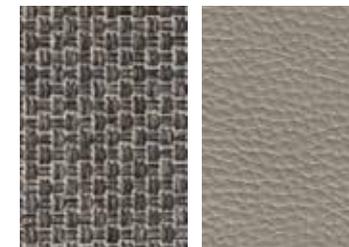
SOMMIER COFFRE

- Dimensions disponibles : 140x190 cm et 160x200 cm
- Profondeur du rangement : 25 cm
- Volume de rangement : 630 dm³ en 140x190 cm - 760 dm³ en 160x200 cm
- Hauteur totale : 40 cm
- Caisse composée de bois recouvert de tissu décoration
- Fond de coffre en stratifié couleur gris, épaisseur 12 mm
- Plateau supérieur extra plat constitué :
 - d'un cadre métallique en acier renforcé par des traverses horizontales et des angles intérieurs
 - d'une plaque aérée tapissée de Trip'Air® et habillée de simili cuir sur les bandes
 - de deux verrins hydrauliques
- Ouverture : Système dos au mur
- 1 ou 2 poignée(s) bois coloris wengé
- Epaisseur du plateau : 80 mm
- 8 pieds centraux en résine de couleur noire répartis sur toute la surface du coffre
- 2 pieds d'angle en bois (sapin) coloris wengé
- Hauteur des pieds : 50 mm
- 1 butée acier positionnée à la tête pour éviter que le matelas ne glisse à l'ouverture



Le **SOMMIER COFFRE** est doté d'une grande capacité de stockage afin d'optimiser le rangement de la chambre (linge de lit, couette, oreillers etc...). Il est disponible en **2 coloris au choix** :

- Cordone Béton
- Éléphant



Cordone Béton

Éléphant





**LIT
KANGOUROU**



COLLECTION STYL

SOMMIER PRINCIPAL

- Dimensions 90x200 cm, 100x200 cm, 120x200 cm
- Caisse renforcée en bois massif, pieds intégrés, porte avec système de verin fixée avec 4 charnières
- Hauteur sommier : 36 cm
- 15 lattes
- Garnissage mousse polyether

LIT D'APPOINT

- Dimension unique : 80x190 cm (matelas/sommier)
- Sommier cadre métallique à 13 lattes en hêtre multiplis (épaisseur 8 mm), pieds repliables munis de 4 roulettes
- Hauteur sommier déplié, sans matelas : 37 cm
- Matelas à ressorts ensachés miniaturisés, H : 16 cm, coutil 7H : 72% polyester – 28% viscose

MATELAS ASSOCIÉS

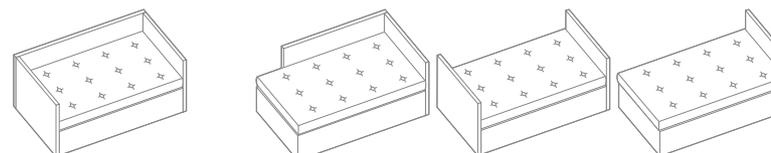
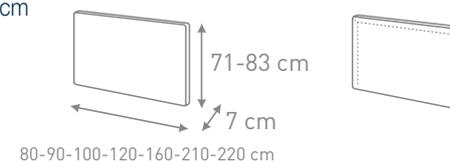
Pour des présentations en banquette ou méridienne, les matelas suivants sont recommandés :

- Matelas Finition Capitonée» No Flip® Déco
- Matelas Finition Piquée

Descriptif disponible dans la rubrique MATELAS de la collection STYL

ACCOTOIRS MÉRIDienne

- Largeurs au choix : 80 - 90 - 100 - 120 - 160 - 210 - 220 cm
- Hauteurs : 71 cm ou 83 cm (recommandée)
- Épaisseur : 7 cm



Présentation canapé

- 3 accotoirs :
 - 2 petits côtés et 1 dossier

Présentation méridienne

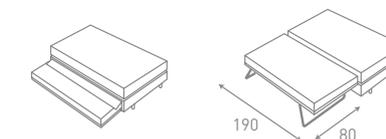
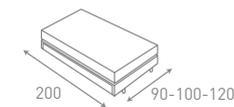
- 2 accotoirs :
 - 1 petit côté et 1 grand côté
 - 2 petits côtés
- 1 accotoir

- 2 finitions au choix : (C) couture ou (P) passepoil

- Possibilité de choisir le passepoil dans un coloris différent de la tête de lit

Futé, le sommier **Kangourou** est un lit, sous lequel se trouve un lit d'appoint que l'on tire vers soi. Confortable, ce lit d'appoint équipé d'un vrai matelas à ressorts, peut alors être indépendant ou juxtaposé au lit **Kangourou**.

Le sommier **Kangourou** peut être habillé de coutil Simmons ou de tissus choisis dans la collection dans la **collection STYL**.



PREAMBULE : Les présentes conditions générales de vente (ci-après, les « CGV ») s'appliquent à toute commande (ci-après, la « Commande ») de nos produits (ci-après, le(s) « Produit(s) ») passée par un client distributeur (ci-après, le « Distributeur ») auprès de la société **NORD BEDDING (SAS)** ayant son siège 3 Allée Émile Reynaud, Bâtiment B, 77200 Torcy, France (RCS MEAUX 820.271.443) (ci-après, le « Fournisseur »). En conséquence, toute Commande emporte acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente (ci-après, les « CGV ») et des Conditions Générales de Distribution Sélective (ci-après, les « CGD »). Les CGV font, avec les CGD, les conditions annuelles et l'éventuel contrat de concession souscrit par le distributeur, partie intégrante du Contrat (voir article 1 des CGD). Toute stipulation contraire et, notamment, toutes conditions générales ou particulières émanant du Distributeur, y compris ses éventuelles conditions d'achat et ses bons de commande, sont en conséquence inopposables au Fournisseur, sauf acceptation préalable et écrite. Le fait de ne pas se prévaloir, à un moment donné, de l'une quelconque des stipulations des CGV ne peut être interprété comme valant renonciation par les parties à s'en prévaloir ultérieurement. Les présentes CGV annulent et remplacent celles établies antérieurement à la date des présentes.

1 - COMMANDES : Les Commandes doivent être adressées au service commercial de la Division Commerciale concernée du Fournisseur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par EDI. Les Commandes sont fermes et définitives dès lors que l'identification du ou des Produits commandés est certaine (par les mentions cumulées de la « référence Produit » du Fournisseur, de celle du « nom du modèle » voire de son « genre » et, enfin, de son revêtement) et que le prix mentionné sur le bon de commande est bien conforme au tarif applicable. Le délai de livraison devient ferme à l'envoi par le Fournisseur au Distributeur de sa confirmation de délai. Les Commandes ne deviennent fermes et définitives qu'après acceptation expresse par le Fournisseur et toute modification ultérieure les concernant doit également faire l'objet d'une acceptation expresse du Fournisseur. Le bénéfice de la Commande est personnel au Distributeur et ne peut être cédé sans l'accord du Fournisseur, le tout dans le respect des CGD (notamment en ce qui concerne l'interdiction des ventes hors-réseau sélectif).

2 - OFFRES • MODIFICATIONS DE FABRICATION : Les Produits sont conformes à la législation et réglementation applicables en France. Les Produits figurant dans les tarifs, catalogues et publicités du Fournisseur sous quelque forme que ce soit, ainsi que ceux en exposition, ne sont présentés qu'à titre indicatif et ne peuvent être considérés comme une offre ferme. Le Fournisseur se réserve expressément la possibilité de modifier ou de supprimer sans préavis tel ou tel Produit jusqu'à la confirmation de la Commande, sans que le Distributeur puisse prétendre à des dommages-intérêts. Il appartient au Distributeur de vérifier auprès des services commerciaux du Fournisseur que les Produits qu'il envisage d'acheter existent toujours ou n'ont pas fait l'objet de modifications.

3 - PIÈCES DÉTACHÉES : Les pièces détachées indispensables au fonctionnement et l'utilisation des Produits sont disponibles pendant une période allant jusqu'à deux ans après l'arrêt de commercialisation du modèle considéré. Toute pièce sera expédiée dans un délai maximum de deux mois suivant la réception par les services du Fournisseur de la demande de pièces détachées, ces conditions ne se substituant pas à celles applicables le cas échéant, en cas de mise en œuvre des garanties légales et/ou contractuelles du Fournisseur.

4 - DISTRIBUTION DES PRODUITS • PROMOTION ET VENTE À DISTANCE : Compte tenu de la nature spécifique des Produits, ceux-ci ne sont vendus exclusivement qu'à des distributeurs agréés ayant souscrit aux CGD. Ils disposent (i) d'une surface de vente dédiée suffisante pour permettre leur exposition physique, (ii) d'une équipe de vente permettant d'éclairer les consommateurs dans leur choix et (iii) d'un service après-vente de proximité. Certains Produits identifiés dans le(s) catalogue(s) et/ou autre(s) documentation(s) commerciale(s) ne peuvent n'être distribués en magasins que par des distributeurs agréés selon des conditions définies dans les CGD, ses annexes et charte graphique. Ces documents sont disponibles sur simple demande adressée par écrit au service commercial du Fournisseur. Les conditions de promotion sur Internet et commercialisation des Produits à distance sont régies notamment par une Charte de Vente en Ligne laquelle prévoit que le site internet constitue un accessoire au(x) point(s) de vente agréé(s) dans lesquels les produits vendus à distance pourront forcément être vus et essayés. Les distributeurs ne disposant pas de magasins (« pure-players » et vépécistes) ne peuvent donc solliciter la distribution des Produits mais sont invités à se rapprocher du Fournisseur ou de son partenaire spécialisé dans la gestion de leur problématique pour que leur soit présenté un autre réseau sélectif autorisé à distribuer une gamme spécifique, mieux adaptée aux conditions de vente de ce réseau. Enfin, lorsque le Fournisseur a concédé au Distributeur une exclusivité de distribution d'un Produit sur tout le territoire français, le Distributeur s'interdit de vendre ce Produit à d'autres personnes que des consommateurs.

5 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE • CONFIDENTIALITÉ : Tous les Produits commercialisés par le Fournisseur sont des créations nouvelles et originales. Le Fournisseur est titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle couvrant les Produits (et, notamment, des brevets et marques y affectés) ainsi que des droits afférents à la représentation des Produits dans les documents commerciaux, éléments de PLV ou photothèque (l'ensemble de ces droits étant ci-après désignés, les « Droits de PI »). Hormis les utilisations autorisées dans les CGD et ses annexes (dont la charte graphique), les Droits de PI ne sauraient être utilisés sans une autorisation préalable et écrite du Fournisseur. Tout manquement aux conditions d'utilisation des Droits de PI dans les CGD et ses annexes ou à l'obligation d'autorisation préalable, est constitutive d'un acte de contrefaçon réprimé tant au plan civil que pénal. Les études, plans, dessins et documents remis ou envoyés par le Fournisseur demeurent sa propriété ; ils ne peuvent donc être communiqués à des tiers sous quelque motif que ce soit, sauf autorisation expresse et écrite du Fournisseur. Le Distributeur qui aurait connaissance d'une contrefaçon des Droits de PI devra en informer immédiatement le Fournisseur par tout moyen et collaborer pleinement avec ce dernier pour y mettre fin.

6 - DÉLIVRANCE • DÉLAIS DE LIVRAISON : Nonobstant toute stipulation contraire, la délivrance est réputée effectuée dans les usines ou magasins du Fournisseur par remise directe des marchandises au Distributeur ou par simple avis de mise à disposition ou encore, par leur délivrance dans les locaux du Fournisseur à un transporteur désigné par le Distributeur ou, à défaut, choisi par le Fournisseur. Les livraisons sont opérées en fonction des disponibilités de transport. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. Ils peuvent être modifiés notamment en cas de dépassement de l'encours de crédit accordé au Distributeur ou du non respect de ses obligations. Les retards éventuels ne donnent pas droit au Distributeur d'annuler la vente sauf en cas de retard supérieur à deux mois pour une vente exécutée en France. Le Distributeur ne peut refuser les Produits ou réclamer des dommages-intérêts au motif de retard de livraison.

7 - FORCE MAJEURE : L'exécution par les parties de tout ou partie de leurs obligations (à l'exception des obligations de paiement qui ne peuvent, par convention, faire l'objet d'un cas de force majeure) sera suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en générerait ou retarderait l'exécution. Sont considérés comme tels notamment, sans que cette liste soit limitative, la guerre, les émeutes, l'insurrection, les troubles sociaux, les grèves de toute nature et la carence des fournisseurs du Fournisseur. Au cas où cette suspension se poursuivrait au-delà d'un délai de sept jours, l'autre partie aura la possibilité de résilier la Commande en cours.

8 - TRANSPORTS : Tous les Produits vendus voyagent aux risques et périls du Distributeur quel que soit leur poids, volume ou valeur et le mode de transport utilisé, même en cas de vente franco de port. Les risques se transmettent dès remise des Produits au transporteur aux usines ou magasins du Fournisseur et avant le chargement pour les envois inférieurs à trois tonnes. Cette remise vaut livraison. Il appartient au Distributeur de vérifier les Produits au moment de leur réception et, en cas de constatation d'avaries ou de manquants, de formuler toutes réserves utiles auprès du transporteur, avant le déchargement pour les envois de trois tonnes et plus, ou immédiatement après les opérations de déchargement pour les autres, dans les conditions précisées à l'article L.133-3 du Code de Commerce (réserves sur réception, confirmées au transporteur par lettre recommandée dans les trois jours, non compris les jours fériés). En tout état de cause, les réserves dites « de déballage » ne sont pas acceptées par le Fournisseur (sous réserve de la garantie des vices cachés). De plus, la responsabilité du Fournisseur ne saurait être engagée au cas où les Produits vendus seraient entreposés dans des conditions anormales ou incompatibles avec leur nature.

9 - PRIX • CONDITIONS DE RÈGLEMENT AUX PROFESSIONNELS • PÉNALITÉS : Les prix sont facturés sur la base des tarifs en vigueur au jour de la confirmation de la Commande, hors taxes. Ils peuvent être modifiés à tout moment sans préavis. Les prix s'entendent hors taxes, nets et départ, sauf conditions spécifiques prévues aux tarifs particuliers de chaque gamme de Produits. L'emballage est compris sauf pour les emballages spéciaux taxés en sus. Tous impôts, droits ou taxes sont à la charge du Distributeur. Les factures sont payables au siège social du Fournisseur ou à l'adresse indiquée sur celles-ci, comptant, sans escompte. Les Distributeurs peuvent bénéficier d'un compte ouvert dans les livres du Fournisseur, après étude préalable de leur solvabilité par l'assureur-crédit du Fournisseur et/ou par le service crédit du Fournisseur, l'ouverture ou le maintien d'un semblable compte pouvant en outre être subordonné à l'exigence de garanties financières complémentaires. Cet encours ne constitue qu'une tolérance du Fournisseur, qui peut être supprimée en cas d'incident de paiement, sur simple notification au Distributeur. Il est bien entendu que l'ouverture d'un compte dans les livres du Fournisseur ne dispense en aucun cas le Distributeur de respecter strictement la date d'échéance figurant sur les factures du Fournisseur, conformément aux dispositions de l'article L. 441-3 du Code de commerce. Lorsque le crédit du Distributeur se détériore ou en cas de réduction voire résiliation de garantie par l'assureur-crédit, le Fournisseur sera en droit, même après expédition partielle d'une Commande d'exiger du Distributeur toutes garanties utiles en vue de la bonne exécution des engagements pris, et/ou de modifier les conditions de paiement accordées en demandant notamment un règlement anticipé avant exécution de la Commande. Ce sera notamment le cas si une cession, location-gérance, mise en nantissement ou un apport de son fonds de commerce ou de certains de ses éléments, ou encore un changement de contrôle ou de structure de sa société ou dans la personne de son dirigeant, est susceptible de produire un effet défavorable sur le crédit du Distributeur. Le refus d'y satisfaire autorise le Fournisseur à annuler tout ou partie du marché et de prendre toute mesure de sauvegarde, y compris pour les Produits déjà expédiés. En cas de défaut de paiement à l'échéance, le Fournisseur aura la faculté de suspendre ou d'annuler des ordres en cours et, 48 heures après une mise en demeure restée infructueuse, voire d'annuler la vente de plein droit et d'exiger la restitution des Produits, dans les conditions prévues au paragraphe « Réserve de propriété - Revendication » ci-dessous, sans préjudice de toutes autres demandes d'indemnisation. En cas de retard de paiement, le Client encourt (i) une indemnité forfaitaire d'un montant de 40 € par facture

impayée susceptible d'être augmenté si les frais de recouvrement exposés par le Vendeur sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire, (ii) un intérêt moratoire calculé à un taux égal à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur au jour de l'échéance normale de paiement auquel s'ajoute (iii), en cas de mise en demeure par le Vendeur, une majoration de 15% des montants impayés à titre de clause pénale. Le refus d'acceptation de nos lettres de change ou le défaut de paiement à l'une quelconque des échéances rend immédiatement exigible sans mise en demeure préalable, l'intégralité des sommes dues par le Distributeur et notamment le paiement de toutes les livraisons effectuées ou en cours, sauf résolution de la vente par le Fournisseur. En aucun cas les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord préalable et écrit du Fournisseur. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne. En cas d'insolvabilité notoire du Distributeur, de paiement au-delà de la date d'échéance, de redressement ou de liquidation judiciaire, le Fournisseur pourra, sous réserve des dispositions impératives de l'article L.622-13 du Code de commerce procéder de plein droit et sans autre formalité, à la reprise des marchandises correspondant à la Commande en cause et éventuellement aux Commandes impayées antérieures, que leur paiement soit échu ou non. Conformément aux dispositions visées sous l'article L.622-7 du Code de commerce, de convention expresse, en cas de mise en redressement ou mise en liquidation judiciaire du Distributeur, le montant non encore payé des factures qu'il aurait pu émettre au titre des prestations effectuées au profit du Fournisseur et celui des réductions de prix éventuellement dues, se compensera avec les sommes qu'il resterait devoir au Fournisseur, celles-ci devenant immédiatement exigibles. Si, par ailleurs, le Fournisseur est mis dans l'obligation de s'adresser à un mandataire (avocat, huissier, etc.) pour obtenir le règlement des sommes dues, il est expressément convenu à titre de clause pénale stipulée forfaitairement et de plein droit, et non réductible, l'application d'une majoration calculée au taux de 10 % du montant des sommes dues par le Distributeur et ce, sans préjudice des intérêts de retard et dommages et intérêts éventuels.

10 - RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ • REVENDICATION : la propriété des Produits est retenue au profit du Fournisseur jusqu'au paiement intégral des factures comme prévu à l'article 2367 du Code Civil. La présente clause de réserve de propriété (ci-après, « CRP ») est convenue entre les Parties dans le respect des dispositions des articles 2368 du Code Civil et 624-16 (2ème al.) du Code de Commerce et ce nonobstant toute clause contraire dans les documents contractuels (ou éléments considérés comme tels) entre les Parties. En l'absence éventuelle d'élément attestant de son acceptation formelle par le Distributeur, ce dernier sera présumé accepter la CRP par la signature du bon de livraison des Produits ou de tout document au dos duquel les CGV sont imprimées. Le régime de la CRP sur les Produits et des revendications les concernant est celui décrit aux articles 2369 à 2372 du Code Civil et, en cas de procédure collective affectant le Distributeur, celui décrit aux articles 624-16 et suivants du Code de Commerce. Le Fournisseur est d'ores et déjà autorisé par le Distributeur à faire dresser un inventaire et/ou mettre sous séquestre les Produits impayés détenus par lui. Tous acomptes antérieurement payés resteront acquis, dans leur totalité, au Fournisseur à titre de clause pénale. Le Distributeur sera ainsi tenu pour seul responsable de tous les risques de détérioration, de perte, de destruction partielle ou totale, quelle que soit la cause du dommage, même s'il s'agit d'un cas fortuit ou de force majeure. Jusqu'au complet paiement, le Distributeur s'interdit de conférer un nantissement ou un gage sur les Produits vendus sous CRP, ou de les utiliser à titre de garantie. Le Distributeur s'oblige à informer tout tiers, notamment en cas de saisie, du fait que les Produits sous CRP appartiennent au Fournisseur, et à informer le Fournisseur immédiatement de toute saisie, opération similaire ou événement susceptible de porter atteinte à son droit de propriété. Si le revêtement (tissu, cuir etc.) a été fourni par le Distributeur et a été incorporé au Produit par le Fournisseur, il ne pourra en aucun cas être revendiqué par le Distributeur. Le Distributeur ne pourra prétendre à aucune compensation en cas de revendication du Fournisseur et généralement s'opposer à ladite revendication. Le Distributeur est en outre redevable d'une indemnité de dévalorisation fixée à 15% du prix des Produits par mois de détention depuis la livraison jusqu'à la restitution. Il est redevable d'autre part de 1% des sommes dues, par jour de retard à la restitution. Ces deux dernières indemnités seront compensables avec les acomptes éventuellement versés. Les dispositions de la CRP ne font pas obstacle au transfert des risques au Distributeur, dès la livraison. Le Distributeur s'oblige à assurer les Produits vendus sous CRP. Si les Produits assurés venaient à être victimes d'un sinistre, le Fournisseur serait subrogé dans les droits du Distributeur dans le bénéfice du contrat d'assurance y afférent.

11 - GARANTIE ENTRE PROFESSIONNELS : Les Produits vendus selon les conditions habituelles (à l'exclusion des modèles d'exposition, des articles soldés, liquidations etc.), sont garantis contre tout défaut de matière, de fabrication et/ou de conception les rendant impropres à l'usage et pouvant apparaître dans les six (6) mois suivants leur livraison au Client. Tout défaut garanti doit être signalé sans délai par le Client au Vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception. La garantie est exclue : (i) si la matière ou la conception défectueuse provient du Client, ou (ii) si le défaut provient d'une usure normale, d'une utilisation intensive, d'une négligence, ou plus généralement d'une utilisation anormale de la part du Client, ses propres clients, visiteurs et/ou prestataires, ou (iii) si le défaut est consécutif à un accident, dommage, vol, tentative de vol, acte de vandalisme et/ou tout autre sinistre affectant les biens et ou personnes du Client, ou (iv) en cas de transformation ou modification (y compris tentative de réparation) des Produits par le Client et/ou ses prestataires. La présente garantie entre professionnels est personnelle au Client. Elle ne peut être cédée, transférée et/ou transmise à titre quelconque. La responsabilité totale du Vendeur à raison de la Commande est limitée au prix de ladite Commande, étant précisé que dans l'hypothèse où la mise en cause de sa responsabilité résulterait d'un défaut (tel que décrit au présent article) affectant un ou des Produits objets de cette Commande, la seule obligation du Vendeur consiste, à son libre choix, à réparer ou remplacer le ou les Produits défectueux. Aucun retour de produit ne sera admis sans l'accord préalable et écrit du Vendeur. En toute hypothèse, les coûts afférant au transport des Produits retournés resteront à la charge du Client. Tout Produit défectueux qui serait retourné par le Client en dehors de toute garantie du Vendeur, fera l'objet d'un devis aux frais du Client de réparation ou d'échange avec un Produit identique ou équivalent. Faute d'un accord du Client dans les 30 jours, le Produit lui sera retourné en l'état et à ses frais. Il est rappelé que des modifications d'aspect ou altérations des revêtements peuvent intervenir notamment à la suite d'une exposition prolongée ou directe à une source de lumière ou de chaleur, de l'action de produits d'entretien inadaptés etc. et qu'il appartient au Client d'en informer ses propres clients. Le Vendeur ne peut garantir les coloris des revêtements (tissus, cuirs etc.) livrés, par rapport à ceux de ses échantillons, ceux-ci pouvant varier suivant les bains de teinture. Le cuir, produit naturel, peut présenter des particularités rappelées dans les tarifs ou fiches techniques correspondant à ces Produits. Les Produits sont destinés à une commercialisation sur le territoire français et ne sont en conséquence conformes qu'aux seules réglementations applicables sur ce territoire.

12 - REDUCTIONS DE PRIX : Le Distributeur bénéficiera, le cas échéant, de remises et ristournes afférentes à certaines catégories de Produits qui font, alors, l'objet d'un document annexé définissant leur taux, périmètre d'application, conditions d'obtention et de calcul.

13 - COOPERATION COMMERCIALE : Le Fournisseur peut être amené à rémunérer des prestations de service rendues par le Distributeur entrant dans le champ d'application de l'article L. 441-7.1.2 du Code de Commerce. Les factures de prestations de services doivent satisfaire aux conditions légales et notamment comporter les indications et mentions prescrites par l'article L.441-3 du Code de commerce, être en tous points conformes aux dispositions de l'article 289 du Code général des impôts et de l'article 242 nonies de l'annexe 2 du Code général des impôts. Ces prestations de services sont soumises au taux de TVA en vigueur. Les factures sont payées après constatation de la réalisation de la prestation. Elles ne sont pas compensables avec les factures de livraison des Produits et ne peuvent être déduites du règlement de ces dernières, toute déduction étant assimilée à un défaut de paiement du Distributeur. Lorsque la rémunération de la prestation de service est déterminée par application d'un pourcentage sur le chiffre d'affaires, celui-ci s'entend net de tous droits et taxes, Emballages, remises éventuelles y compris différées, déduites.

14 - CONDITIONS PARTICULIERES : Le Fournisseur pourra accorder au Distributeur des conditions particulières de vente, dérogeant ainsi aux présentes CGV pour autant que ces conditions particulières soient justifiées par une contrepartie réelle, dont la réalité, à tout le moins potentielle, devra être préalablement démontrée par les Distributeurs. Ces conditions particulières donneront lieu à la rédaction d'un accord ponctuel ou annuel venant compléter les présentes CGV.

15 - EXCLUSION DE TOUTES PENALITES : Aucune pénalité ne sera acceptée par le Fournisseur, sauf accord préalable et écrit de ce dernier et ce, quelle que soit la motivation de la pénalité.

16 - JURIDICTION • LOI APPLICABLE : Les présentes CGV (et éventuelles conditions particulières s'y rapportant) sont soumises au droit français et ce, quand bien même les Produits seraient-ils vendus à un Distributeur établi à l'extérieur du territoire français (les parties excluant expressément l'application de la Convention de Vienne du 11 avril 1980 sur les ventes internationales de marchandises). Les parties conviennent de faire leur possible pour résoudre à l'amiable les désaccords susceptibles de survenir dans leurs relations commerciales. Tout litige afférent aux relations contractuelles régies par les présentes CGV sera soumis à la juridiction exclusive des tribunaux compétents dans le ressort du siège social du Fournisseur, nonobstant toute demande incidente ou tout appel en garantie, ou en cas de pluralité de défendeurs. Le Fournisseur disposera néanmoins de la faculté de saisir toute autre juridiction compétente, en particulier celle du siège social du Distributeur ou celle du lieu de situation des Produits livrés. Les effets de commerce ou acceptation de règlement ne feront ni novation, ni dérogation à la présente clause.

17 - RUPTURE • RÉSILIATION : En cas de violation ou d'inexécution par le Distributeur de l'une des clauses prévues aux présentes CGV, le Fournisseur pourra mettre fin sans autre formalité à toute relation commerciale trente jours après mise en demeure restée infructueuse.



NORD BEDDING

S.A.S. au capital de 1 000 €

3 allée Emile Reynaud - Bâtiment B - 77200 TORCY - Tél. : 01 60 31 86 00 - Fax : 01 64 68 00 36

RCS MEAUX 820 271 443 00039

Pour tous renseignements sur le contrat de distribution sélective, merci de contacter le service commercial Simmons

Les présentes conditions générales de distribution sélective SIMMONS (ci-après, le «**Contrat**») définissent les conditions dans lesquelles les produits SIMMONS tels que convenus entre les Parties (ci-après, les «**Produits**») doivent être distribués par le distributeur faisant l'objet du présent agrément (ci-après, le «**Distributeur**»). La distribution des Produits implique l'adhésion entière et sans réserve du Distributeur au Contrat.

Le Contrat annule et remplace tout accord antérieur entre les Parties concernant la distribution des Produits, étant précisé qu'il ne s'oppose pas, conformément à la Loi, à la conclusion d'une convention unique au sens de l'article L. 441-7 du Code de commerce.

ARTICLE 1 – AGREMENT

Le Fournisseur autorise le Distributeur, les Parties étant indépendantes l'une de l'autre sans mandat d'aucune sorte entre elles, à commercialiser les Produits depuis le(s) point(s) de vente ci-après identifié(s) (ci-après, le «**Point de Vente**»), dans le strict respect des normes de présentation du Réseau.

Enseigne	Adresse du Point de Vente

Le Distributeur se fournit en Produits exclusivement auprès du Fournisseur ou de distributeurs membres du Réseau. Les Produits ne pouvant être distribués hors le Réseau, en cas de revente/achat des Produits à d'autres acteurs de la distribution, le Distributeur devra vérifier que l'acheteur/le vendeur appartient bien au Réseau (étant précisé que l'appartenance d'un distributeur à un autre réseau sélectif du Fournisseur n'en fait pas un membre du Réseau).

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE L'AGREMENT

Le Fournisseur souhaite garantir la commercialisation conforme des Produits, dans un environnement de qualité en sélectionnant ses distributeurs selon des critères objectifs, propres à préserver son image de marque auprès du consommateur. Les distributeurs agréés du Fournisseur sont par conséquent expérimentés et spécialisés dans la vente de meubles et d'articles de literie et produits afin de disposer d'un canal de revente adapté aux Produits.

Les distributeurs agréés disposent d' :

- (i) une surface de vente dédiée suffisante pour permettre une exposition de qualité, représentative de l'esprit de la collection, de la profondeur de la gamme et de la variété des modèles ;
- (ii) une équipe de vente professionnelle, à la présentation soignée, formée et capable de conseiller les consommateurs quant aux caractéristiques des Produits et présente en nombre suffisant ;
- (iii) des conditions de manutention et de stockage aptes à préserver toutes les qualités et la propreté des Produits ;
- (iv) un stock de Produits adapté ;
- (v) un service de livraison rapide et respectueux de l'état des Produits ;
- (vi) un service après-vente de proximité conforme à l'image de marque des Produits.

D'une manière générale, le Distributeur s'abstient de toute démarche contraire aux recommandations ou objectifs poursuivis par le Réseau.

Le Distributeur agit en son nom et pour son propre compte en sa qualité de commerçant indépendant. Le Distributeur supporte par conséquent seul l'entière responsabilité de ses activités, notamment de l'exploitation du ou des Point(s) de Vente, des ventes qu'il y réalise, ainsi que tous les coûts et risques, directs et indirects, afférents à ses activités. Le Distributeur s'engage donc à respecter les législations et réglementations applicables à ses activités et ses locaux et, notamment, celles concernant la protection des consommateurs, la publicité et les annonces de prix, et en garantit le Fournisseur. Le Distributeur souscrit par conséquent, pendant toute la durée du Contrat, une police d'assurance responsabilité civile adaptée couvrant les dommages pouvant résulter des conditions de stockage/présentation/vente/livraison des Produits, ainsi qu'une police d'assurance contre les pertes, vols, incendies ou explosion. Le Distributeur fournira au Fournisseur, à première demande, toute attestation d'assurance appropriée.

ARTICLE 3 – POINT(S) DE VENTE

Le Distributeur ne peut distribuer les Produits que dans le Point de Vente.

Chaque Point de Vente fait l'objet d'un agrément par le Fournisseur, selon les critères que celui-ci a déterminé afin de préserver la Marque, l'image des Produits, la qualité des modalités de leur vente aux consommateurs et la réputation du Fournisseur. De nouveaux points de vente pourront être ajoutés, après accord préalable, exprès et écrit du Fournisseur. L'agrément d'un Point de Vente peut être retiré à tout moment si les critères d'agrément ne sont pas respectés dans ce point de vente (après mise en demeure restée infructueuse pendant un (1) mois).

Au sein du Point de Vente, les Produits doivent être présentés groupés dans un espace exclusivement dédié (ci-après, le «**Corner**») respectant l'agencement, l'aménagement, la présentation et la valorisation des Produits tels que communiqués par le Fournisseur. Seuls les Produits peuvent être exposés dans le Corner et les éléments de présentation et de valorisation des Produits ne peuvent être utilisés que pour la commercialisation des Produits. Le Distributeur s'interdit en outre de présenter, à proximité immédiate des Produits, des produits ou publicités susceptibles de déprécier de par leur voisinage l'image des Produits et de la Marque. Le Corner ne devra donc être environné que par des marques et/ou produits concurrents d'un standing au moins équivalent à celui des Produits. A l'issue des visites des attachés commerciaux du Fournisseur, le Distributeur s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des mesures correctives éventuellement définies. Parallèlement, le Distributeur apporte un soin particulier à la présentation générale du Point de Vente lequel doit toujours être maintenu dans un parfait état d'entretien, d'ordre et de netteté. Toute modification du Point de Vente (changement d'adresse, travaux et aménagements importants) ou du Corner (changement de position au sein du Point de Vente, modification de surface, évolution du nombre de Produits exposés, ...) devra faire l'objet de l'agrément du Fournisseur.

Les Produits ne devront pas servir de produits d'appel au profit d'autres produits ou marques. Les Produits sont revendus en l'état, sans modification, à des consommateurs, personnes physiques achetant dans le cadre de leurs besoins personnels.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DU FOURNISSEUR

Le Fournisseur s'engage à :

- (i) informer régulièrement sur sa politique commerciale et sur son activité pour permettre au Distributeur de respecter ses propres obligations, notamment par le biais de ses attachés commerciaux lors de leurs visites ;
- (ii) fournir au Distributeur tous documents commerciaux, éléments de PLV et de valorisation utiles à la commercialisation conforme des Produits ;
- (iii) reprendre sur son site Internet la liste et l'adresse des Points de Ventes, selon les termes convenus entre les Parties ;
- (iv) assurer la formation des salariés du Distributeur aux spécificités des Produits et de leur vente, notamment par le biais de ses attachés commerciaux, lors de leurs visites, ou à l'occasion de séminaires dans les conditions convenues entre les Parties.

ARTICLE 5 – REPRESENTATION DES PRODUITS - DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Aux fins d'identifier les Produits vendus dans le Point de Vente ou pour toute communication les concernant, le Distributeur devra utiliser, outre les éléments de PLV, outils d'aide à la vente et documents commerciaux qui lui seront remis, (i) les photographies, dessins ou vidéos représentant les Produits, les notices et fiches techniques communiqués par le Fournisseur (ci-après, les « Représentations »), (ii) ainsi que les marques, désignations, logos et signes distinctifs attachés aux Produits et aux gammes de Produits (la « Marque »), le tout sans modification ni altération et dans le strict respect de la charte graphique, ou, dans le cas contraire, avoir été expressément et préalablement agréée par le Fournisseur. Ce droit ne pourra être exercé qu'aux fins de la bonne exécution du Contrat et dans le strict respect des droits de propriété intellectuelle y liés. Ce droit est personnel au Distributeur et limité au territoire de la France métropolitaine; il ne pourra donc être cédé, transféré ou faire l'objet d'une sous-licence.

Le Distributeur devra se conformer aux instructions du Fournisseur quant à l'utilisation des Représentations et de la Marque et, en particulier, ne mentionner celles-ci qu'en utilisant les graphismes et polices de caractères présentés dans la charte graphique et s'abstenir de toute démarche pouvant susciter une confusion entre la Marque ou les Produits et d'autres marques, désignations commerciales ou produits. Le Distributeur prêtera une attention particulière à la qualité des supports choisis. Le Distributeur s'engage à retirer, à première demande du Fournisseur, toute communication diffusée par lui ou pour son compte et qui ne respecterait pas l'image de marque du Fournisseur.

Le Distributeur s'abstient d'utiliser la Marque comme enseigne et/ou dénomination sociale ou commerciale.

Le Distributeur devra informer le Fournisseur sans délai de tout acte d'imitation, de contrefaçon ou de concurrence déloyale et plus généralement de tout fait ou acte susceptible de porter atteinte à la Marque et aux droits ou intérêts du Fournisseur, dont il pourrait avoir connaissance. Le Fournisseur assurera à sa seule discrétion la défense de la Marque, à ses propres frais, le Distributeur s'engageant à l'assister pleinement dans cette démarche.

ARTICLE 6 – PROMOTION ET VENTE EN LIGNE

Afin de s'assurer du respect des normes de présentation des Produits et des Marques et d'éviter toute atteinte à la réputation du Fournisseur, la promotion et la vente en ligne par le Distributeur sont soumises à l'agrément préalable du Fournisseur et au strict respect de la Charte de Vente en Ligne (ci-après, la « Validation »).

ARTICLE 7 – DUREE ET RESILIATION

Le Contrat entrera en vigueur à compter de sa signature par les Parties pour une durée indéterminée, ce qui ne fait bien évidemment pas obstacle à des modifications tarifaires ou de Produits. Le Contrat peut être résilié à tout moment par chacune des Parties en respectant un délai de préavis de trois mois. Le Contrat peut être résilié immédiatement et de plein droit à l'initiative de chacune des Parties en cas de manquement grave après mise en demeure restée sans effet 30 jours à réception du courrier recommandé. Sont considérés comme des manquements graves la revente ou l'achat hors le Réseau, la promotion et la vente en ligne sans Validation, des manquements répétés aux obligations contractuelles. Le Contrat pourra être résilié partiellement, en cas de retrait de l'agrément sur un des Points de Vente. Le fait pour le Fournisseur de ne pas invoquer à l'encontre du Distributeur la violation de l'une quelconque de ses obligations contractuelles ne pourra être interprété comme une renonciation à l'invoquer par la suite ou à en bénéficier ultérieurement.

A la fin du Contrat, pour quelque raison que ce soit, le Distributeur devra immédiatement cesser d'utiliser la Marque et les Représentations ; il retirera à ses frais du Point de Vente toute référence à la Marque, aux Produits et Représentations. Il devra dans le délai d'un mois retourner au Fournisseur tous les documents commerciaux et éléments de PLV, de quelque nature qu'ils soient, qui lui auront été remis en exécution du Contrat. Le stock de Produits encore détenu par le Distributeur à la fin du Contrat pourra (i) soit être retourné au Fournisseur contre remboursement du prix d'achat réel et partage égalitaire des coûts de transport à condition qu'il soit de bonne qualité marchande, (ii) soit être écoulé par le Distributeur auprès des autres Points de Vente non résiliés du Distributeur ou auprès d'autres distributeurs agréés du Réseau. A noter que lorsque seul un Point de Vente parmi plusieurs du Distributeur est concerné par la perte de l'Agrément, les conséquences prévues au présent article ne doivent porter que sur le Point de Vente concerné, sans forcément emporter résiliation totale du Contrat.

ARTICLE 8 – DIVERS

Les Parties s'engagent à toujours se comporter, l'une vis-à-vis de l'autre, en partenaire loyal et de bonne foi.

Les Parties reconnaissent que si la qualité de Distributeur agréé a par définition vocation à être portée à la connaissance du plus grand nombre, le contenu du Contrat et le détail de son exécution doivent en revanche rester confidentiels. Elles s'engagent en conséquence à ne pas les divulguer et veillent à limiter au sein de leurs équipes respectives l'accès à ces informations aux seules personnes en ayant directement besoin pour l'exercice de leur mission dans l'entreprise.

Le Contrat est conclu en raison de la personne du Distributeur et ne pourra donc être transféré, apporté ou cédé à un tiers sans l'accord préalable et écrit du Fournisseur, sauf à ce que ce transfert intervienne entre entités soumises au même contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce et que le Fournisseur en soit informé au plus tard 30 jours après sa survenance.

Le Contrat est régi par la loi française et tout litige entre les Parties à raison du Contrat est de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris.

A, en deux exemplaires originaux.

Tampon du Distributeur :

Signature du Distributeur :

Nom, Prénom :

Qualité :

Date :



AUTRES COLLECTIONS

